



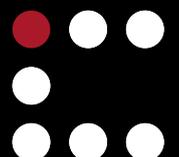
EXPLOITATION DES
OUVRAGES D'ÉPURATION

DÉCLARATION
ENVIRONNEMENTALE
SIMPLIFIÉE
2022

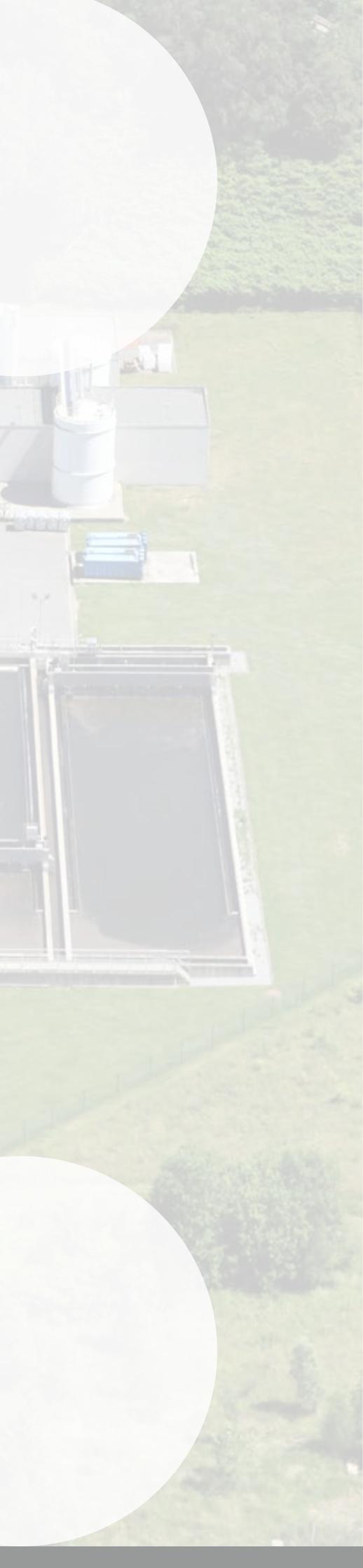
Présentation des résultats **2021**
Objectifs pour le cycle **2020-2023**



I G R E T E C







I G R E T E C



EXPLOITATION DES
OUVRAGES D'ÉPURATION

DÉCLARATION
ENVIRONNEMENTALE
SIMPLIFIÉE
2022

Présentation des résultats **2021**
Objectifs pour le cycle **2020-2023**



TABLE DES MATIÈRES

La structure reprise ci-après correspond à la structure développée dans la déclaration environnementale complète 2020 - présentation des résultats 2019. La présente déclaration simplifiée met à jour certains chapitres, conformément au Règlement EMAS¹. Ceux-ci sont identifiés ci-dessous par un renvoi vers la page correspondante.

CHAPITRE 1 : ENREGISTREMENT EMAS 2020-2023	8
4. IGRETEC et son système de management environnemental	9
4.1. Politique environnementale	9
4.2. Obligations de conformité	10
4.12. Evaluation de la conformité	10
4.13. Audits internes et externes	10
CHAPITRE 2 : BILAN 2021	12
1. IGRETEC et l'assainissement	13
1.1. Généralités	13
1.2. Programme d'investissements 2005-2009	14
1.3. Programme d'investissements 2010-2016	14
1.4. Programme d'investissements 2017-2021	15
1.5. Programme d'investissements prioritaire pour les travaux 2022-2027	15
2. IGRETEC et le Service Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement	17
2.1. Présentation des activités d'épuration	17
2.4. Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	18

¹Règlement (CE) n°1221/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), abrogeant le Règlement (CE) n°761/2001 et les Décisions de la Commission 2001/681/CE et 2006/193/CE et amendé par les règlement (UE) n°2017/1505 et n° 2018/2026 modifiant, respectivement, les annexes I, II & III et l'annexe IV.

3. Données chiffrées	29
3.1. Performances épuratoires	29
3.1.1. Introduction	29
3.1.2. DBO ₅	29
3.1.3. DCO	30
3.1.4. MES	30
3.1.5. Résultats journaliers en DBO ₅ , DCO et MES	31
3.1.6. Azote	32
3.1.7. Phosphore	32
3.1.8. Normes bactériologiques	33
3.1.9. Volume des eaux usées traitées	34
3.2. Production des déchets	35
3.2.1. Boues d'épuration	35
3.2.2. Autres déchets	37
3.3. Gestion de déchets extérieurs	38
3.3.1. Gadoues	38
3.3.2. Produits de curage des réseaux d'assainissement	38
3.4. Nuisances olfactives	38
3.5. Consommations ou achats de matières premières et carburants	39
3.6. Indicateurs de base obligatoires	40
3.6.1. Efficacité énergétique	40
3.6.2. Utilisation rationnelle de matières	41
3.6.3. Consommation d'eau de distribution	44
3.6.4. Déchets évacués	45
3.6.5. Biodiversité	48
3.6.6. Emissions dans l'air	49
4. Déclaration de validation	51
CHAPITRE 3 : DÉFINITIONS ET ABRÉVIATIONS	52
1. Définitions	53
2. Abréviations	54
CHAPITRE 4 : COORDONNÉES DES PERSONNES DE CONTACT	57
CHAPITRE 5 : LISTE DES STATIONS D'ÉPURATION EXPLOITÉES ET ENREGISTRÉES EMAS	59

CHAPITRE 1

ENREGISTREMENT

EMAS 2020-2023



4. IGRETEC ET SON SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

4.1. Politique environnementale

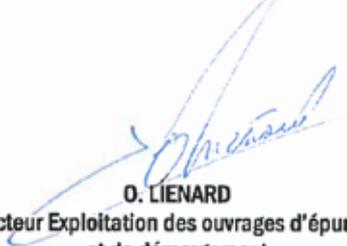


POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2020-2023

Depuis 2002, la Direction Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement d'IGRETEC met en œuvre un système de management environnemental (SME) certifié ISO14001 et, depuis 2003, qui répond aux exigences du Règlement 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil, dit EMAS III.

La mise en œuvre de ce SME pour la période 2020-2023 repose sur les objectifs suivants :

1. Se conformer aux obligations de conformité, relatives à la législation applicable à nos aspects environnementaux, ou à d'autres exigences incluses dans notre SME ;
2. Prévenir les risques d'incidents ou d'accidents majeurs ;
3. Protéger l'environnement en limitant les risques de pollution de l'environnement, en améliorant nos performances environnementales et en améliorant de manière continue notre SME ;
4. Poursuivre la formation, la sensibilisation et la responsabilisation de notre personnel en ce qui concerne la mise en œuvre de notre SME ;
5. S'assurer que nos sous-traitants et fournisseurs respectent nos exigences environnementales ;
6. Maintenir la communication avec les parties intéressées ;
7. Optimiser les consommations d'énergie des stations d'épuration.


O. LIENARD
Directeur Exploitation des ouvrages d'épuration
et de démergement


R. MOENS
Directeur Général

Juillet 2020

4.2. Obligations de conformité

La SPGE, en partenariat avec les sept OAA, a établi un registre des exigences légales qui s'appliquent à nos activités d'épuration. Ce registre est mis à jour de manière continue en fonction des nouvelles exigences adoptées par le Législateur.

En complément, IGRETEC assure le suivi des autres exigences, comme par exemple les permis applicables à nos stations d'épuration, les engagements pris auprès de tiers (Contras de rivières,...), etc. Ces suivis nous permettent d'appliquer les exigences légales et les autres exigences dès leur entrée en vigueur.

4.12. Evaluation de la conformité

La mise en œuvre des exigences légales et autres exigences est évaluée au moyen d'audits internes spécifiques ou de contrôles environnementaux tels que, par exemple, la mesure des performances épuratoires des stations d'épuration.

Les éventuelles remarques d'audits internes peuvent faire l'objet de non conformités, d'opportunités d'amélioration ou de propositions d'amélioration. Des actions correctives ou préventives sont définies le cas échéant et mises en œuvre. L'efficacité des actions est évaluée après mise en œuvre.

Par ailleurs, la performance environnementale est évaluée annuellement au moyen des indicateurs opérationnels suivants:

- la qualité de l'épuration de l'eau
- la qualité des boues produites
- la performance des unités de désodorisation
- le suivi de la réglementation
- la maintenance et l'amélioration des performances des installations
- le suivi du programme de management environnemental
- les audits internes ISO 14001
- les plaintes, dysfonctionnements, incidents et accidents

4.13. Audits internes et externes

L'audit du SME est un outil privilégié qui permet de vérifier l'application et l'efficacité du SME mis en œuvre, le respect des exigences d'EMAS, le respect de la documentation du SME, le respect des exigences légales et des autres exigences, la réalisation des objectifs et cibles environnementales, l'état général des stations d'épuration, etc.

Les conclusions d'audits aboutissent sur la définition d'actions correctives, des opportunités d'amélioration ou des propositions d'amélioration qui permettent d'améliorer le SME. Elles sont discutées régulièrement par la ligne hiérarchique lors des revues de direction.

L'équipe des auditeurs internes est multidisciplinaire et est spécifiquement formée aux techniques d'audit.

Une fois par an, un audit externe est réalisé par un vérificateur EMAS qui garantit la bonne mise en œuvre du SME suivant les exigences d'EMAS.

L'échantillonnage est réalisé en respect des prescriptions émises par le Guide EMAS et conforme à l'offre fournies par notre auditeur externe.

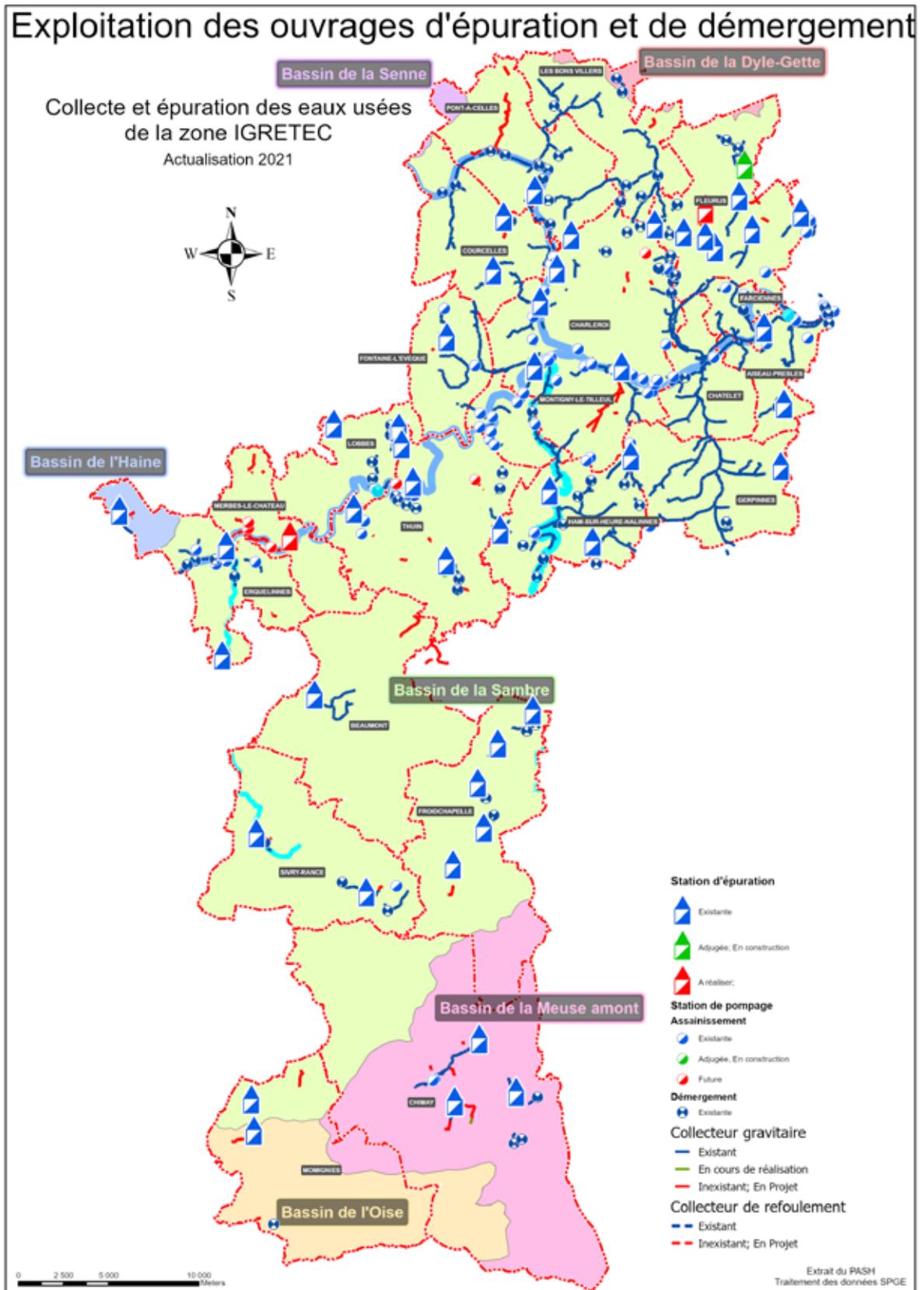
CHAPITRE 2

BILAN 2021



1. IGRETEC ET L'ASSAINISSEMENT

1.1. Généralités



Territoire confié à IGRETEC pour la gestion de ses STEP collectives

1.2. Solde du programme d'investissements 2005-2009

Nom des ouvrages	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2021
Extension de la capacité de la station d'épuration de Baileux à 10.000 EH		Voir chapitre 14	
Construction de la station d'épuration de Labuissière		Voir chapitre 1.5	
Construction de la station d'épuration de Saint Amand		Voir chapitre 14	
Construction de la station d'épuration de la Macquenoise		Voir chapitre 1.5	
Construction de la station d'épuration de Montignies-saint-Christophe		Voir chapitre 1.5	
Construction de la station d'épuration de Thuillies	2019	2019	Réception définitive le 19/03/2022

1.3. Solde du Programme d'investissements 2010-2016

Ce programme, initialement défini pour la période 2010-2014, a été étendu jusqu'à 2016 par la SPGE en fonction des investissements rendus nécessaires par les contentieux européens (voir chapitre 2 - 1.5).

Nom des ouvrages	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2021
Rénovation de la station d'épuration de Lobbes-Bonniers	2019	2019	Réception définitive le 20/05/2022
Rénovation de la station d'épuration de Souvret		Voir chapitre 1.5	
Extension de la de la station d'épuration de Fleurus-Centre		En suspens ²	
Construction de la station d'épuration de Beauwelz		En suspens ²	

² Programme d'investissement non prioritaires 2022-2027

1.4. Programme d'investissements 2017-2021

Nom des ouvrages	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2021
Extension de la capacité de la station d'épuration de Baileux à 10.000 EH	2027	2027	Début des travaux prévu fin 2024
Construction de la station d'épuration de Saint Amand	2024	2024	Début des travaux le 24/02/2022
Rénovation de la station d'épuration de Souvret	2026	2026	Rénovation sortie du programme d'investissement 2017-2021. Voir programme d'investissement prioritaires 2022- 2027.
Rénovation de la station d'épuration des 4 d'Gins (Avigroup)	2026	2026	Début des travaux prévu en 2024
Construction de la station d'épuration de Wangenies	2025	2025	Début des travaux en 2023

1.5. Programme d'investissements prioritaire pour les travaux 2022-2027

Nom des ouvrages	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2021
Mise à niveau de la station d'épuration de Gougnyes	2026	2026	Début des travaux prévu fin 2025
Mise à niveau de la station d'épuration de Souvret-Chenoit	2026	2026	Début des travaux prévu début 2024
Mise à niveau de la station d'épuration de Rance	2025	2025	Début des travaux prévu en mai 2024
Déclassement de la station d'épuration de Courcelles au profit d'un collecteur	2023	2023	Début des travaux prévu en 2022
Construction de la station d'épuration de Labuissière	2028	2028	Début des travaux prévus en 2026
Construction de la station d'épuration de Montignies-saint-Christophe	2028	2028	Début des travaux prévus début 2027
Construction de la station d'épuration de la Macquenoise	2027	2027	Début des travaux prévus début 2026
Construction de la STEP de Biesme-sous-Thuin	2029	2029	Début des travaux prévus en 2027
Construction de la STEP de Strée	2029	2029	Début des travaux prévus en 2027



2. IGRETEC ET LE SERVICE EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION ET DE DÉMERGEMENT

2.1. Présentation des activités d'épuration

En tant qu'OAA, la Direction Exploitation exerce ses activités sous le code NACE n°37.00.

Fin 2020, la Direction Exploitation avait en gestion 44 stations d'épuration, 142 stations de pompage, 9 stations de démergement (dont 6 fonctionnent également en mode pompage vers une station d'épuration), 440,6 km de collecteurs et 972 déversoirs d'orage.

Rappelons que seules les stations d'épuration font partie du domaine d'application de notre enregistrement EMAS.

La capacité épuratoire de nos ouvrages d'épuration, répartis sur un territoire d'environ 1200 km², est actuellement de 618.000 EH.

Les principales stations d'épuration exploitées par IGRETEC actuellement sont celles de :

Montignies-sur-Sambre	200.000 EH
Roselies	127.000 EH
Marchienne-au-Pont	80.000 EH
Viesville	46.000 EH
Jumet	31.500 EH
Roux	26.000 EH
Thuin	12.500 EH
Wanfercée-Baulet	10.800 EH
Solre-sur-Sambre	9.000 EH
Ham-sur-Heure	8.900 EH
Fontaine-l'Evêque	7.000 EH
Fleurus-Centre	7.000 EH

La liste complète des stations d'épuration exploitées est reprise au chapitre 5.

La station S3100 - Heppignies II a été définitivement sortie du scope EMAS en 2020 suite à ses mauvaises performances épuratoires liées à une arrivée d'eaux industrielles. Les stations S6200 - Lobbes-Bonniers et S7600 - Thuillies, ont été intégrées au scope EMAS lors de l'audit externe 2022.

La Direction Exploitation comprend 97 personnes et dispose d'un service de garde qui peut intervenir en cas de nécessité 7 jours sur 7 en dehors des heures normales de bureau.

Outre les visites de nos techniciens sur site, un outil de gestion technique centralisée (GTC) permet de contrôler à distance et en temps réel l'état de certains paramètres de nos principaux ouvrages (débits d'entrée et de sortie de stations, défauts et paramètres de fonctionnement des stations d'épuration, etc.).

Enfin, un système de Gestion de la Maintenance Assisté par Ordinateur est utilisé pour planifier la maintenance des équipements électromécaniques et gérer les pièces stockées dans les principaux magasins.

2.4. Objectifs généraux et spécifiques environnementaux

Voici notre PME applicable pour la période 2020-2023. Il est structuré sur base des 7 objectifs de notre politique environnementale 2020-2023.

Les échéances barrées correspondent à des reports généralement dus à des modifications de priorités.

Codification des couleurs :

Objectif environnemental atteint depuis la déclaration précédente	Nouvel objectif environnemental
Objectif environnemental déjà atteint dans la déclaration précédente	Objectif environnemental en retard
	Objectif environnemental abandonné

Objectifs de notre Politique environnementale 2020 - 2023	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2019)	Commentaires	
1. Se conformer aux exigences de conformité, relatives à la législation applicable, à nos aspects environnementaux, ou à d'autres exigences incluses dans notre SME					
1.1 Assurer la veille des exigences légales et autres exigences applicables à nos aspects environnementaux					
Suivi de la réglementation	Toutes les STEP	Récurrent	Nombre d'articles réglementaires inclus dans la veille réglementaire/Nombre d'articles lus par le RME adjoint dans le cadre de la veille réglementaire	2018: 5/22 2019: 2/11[*] 2020 : 4/75	Les articles réglementaires sont identifiés grâce au suivi des réglementations réalisé par la SPGE en partenariat avec les sept OAA et par notre service juridique ainsi que par le biais d'un abonnement à une lettre d'informations. [*]En l'absence du RME adjoint, 65 articles complémentaires ont été analysés par les chefs de département
1.2 Mettre en œuvre les exigences légales et autres exigences applicables à nos aspects environnementaux					
Renouveler l'enregistrement d'IGRETEC en tant que transporteur de déchets autres que dangereux					
Introduire une demande de renouvellement	-	2019	Etat d'avancement	100%	-
Renouveler les permis d'environnement des stations d'épuration de Gosselies, Gougny, Martinrou 1 et 2, Jumet-Bordia, Viesville, Aéroport 2, Heppignies 2, Momignies Nord et Marbaix.					
Introduire une demande de permis d'environnement	S0800 S0900 S1400 S1500 S2200 S2300 S3000 S3100 S6400 S7200	2023	Etat d'avancement	20%	Experts sol désignés par la SPGE. Les premières analyses ont débutés. Le bureau d'étude IGRETEC en charge des différents dossiers de renouvellement
Renouveler la déclaration de classe 3 de la station d'épuration de Fontaine-l'Évêque					
Introduire la déclaration de classe 3	S1800	2023	Etat d'avancement	0%	-
Répondre à l'obligation d'audit énergétique pour les grandes entreprises					
Réaliser des audits énergétiques	S0100 S0500 S2100 S2500	2020 2021	Etat d'avancement	100%	Ces audits énergétiques sont réalisés par le secteur de l'épuration des eaux wallon. Les bureaux d'études d'IPALE et d'IGRETEC les réalisant sur le principe d'audits croisés. En raison de la pandémie de Covid-19, les audits ont dû être retardés. Le délai a été prolongé jusqu'en décembre 2021 par le SPW sur demande des OAA et de la SPGE. Les envoyés au SPW début décembre 2021.

Objectifs de notre Politique environnementale 2020 - 2023 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2019)	Commentaires	
1.3 Evaluer la conformité des activités par rapport aux exigences légales et autres exigences					
Revalider au moyen d'audits la conformité de l'ensemble des stations d'épuration EMAS en matière de permis et autres autorisations et mettre en œuvre des actions correctives le cas échéant					
	Toutes les STEP EMAS	2022	Etat d'avancement	25 STEP auditées / 38 STEP enregistrées EMAS	En raison de la pandémie de Covid-19, le programme d'audit a pris du retard. Celui-ci sera rattrapé d'ici le premier semestre 2022.
Vérifier les plantations prévues dans les permis par rapport aux plantations sur site					
Réaliser un inventaire des plantations prévues dans les permis	Toutes les STEP EMAS	2020 2021	Etat d'avancement	38/38	L'inventaire a été réalisé courant 2021. Seule la STEP de Marchienne-au-Pont n'est pas conforme aux exigences du permis d'urbanisme. Toutefois, suite à un contact téléphonique avec l'administration, il est décidé de ne pas corriger la situation.
Confronter cet inventaire à la situation réelle sur terrain	Toutes les STEP EMAS	2020 2021	Etat d'avancement	38/38	
Corriger si nécessaire	Toutes les STEP EMAS	2020 2021	Etat d'avancement	37/38	
2. Prévenir les risques d'incidents ou d'accidents majeurs					
2.1 Prévenir les conséquences d'incendie sur les sites					
limiter le risque d'incendie dans les locaux process de la STEP de Marchienne-au-Pont					
Installer un système de détection incendie	S2100	2019 2020	Etat d'avancement	100%	Système totalement réhabilité en 2021
Sécuriser le fonctionnement des systèmes de détection incendie et des centrales d'alarme de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
Réhabiliter les systèmes d'incendie existants	S0500	2022	Etat d'avancement	100%	
3. Protéger l'environnement en limitant les risques de pollution de l'environnement en améliorant nos performances environnementales et en améliorant de manière continue notre SME					
3.1 Incorporer progressivement les stations d'épuration dans le scope de l'EMAS					
Augmenter le nombre de stations d'épuration enregistrées EMAS					
-	STEP concernées	Objectif récurrent	Nombre de STEP EMAS / nombre de STEP exploitées	2017 : 38/42 2018 : 38/42 2019 : 39/42 2020 : 39/44 2021 : 38/44	La STEP d'Heppignies II a été sortie du scope EMAS suite à des non-conformités récurrentes. Les STEP de Thuillies et Lobbes-Bonnières seront proposées à l'enregistrement en 2022.
3.2 Sécuriser le fonctionnement de certains équipements					
limiter à zéro le nombre d'arrêts complets des postes de relevage des STEP dus à des dysfonctionnements de pompes ou vis					
Inspecter régulièrement les pompes et vis des postes de relevage	STEP Concernées	Récurrent	Nombre d'arrêts de postes de relevage pour cause de dysfonctionnement / an	2018 : 0 2019 : 0 2020 : 0 2021 : 0	
Réparer et/ou maintenir en état les pompes et vis	STEP Concernées	Récurrent	Nombre d'arrêts de postes de relevage pour cause de dysfonctionnement / an	2018 : 0 2019 : 0 2020 : 0 2021 : 0	
Sécuriser le relevage de la STEP de Montignies-sur-Sambre en cas de débordement du bassin d'orage					
Ajouter une sonde de niveau au relevage et la connecter aux vannes de vidange du bassin d'orage.	S0500	2020	Etat d'avancement	100%	Analyse électrique effectuée
Mettre les vannes de vidange du bassin d'orage sur UPS	S0500	2020	Etat d'avancement	100%	Analyse électrique effectuée

Objectifs de notre Politique environnementale 2020 - 2023 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2019)		Commentaires
Optimiser la vidange du bassin d'orage de la STEP de Roselies					
Motoriser et automatiser la vanne de vidange du bassin d'orage	S0100	2021 2022	Etat d'avancement	50%	Marché notifié et en cours de réalisation. Finalisation des travaux prévues en avril 2022
Rétablir la capacité du bassin d'orage de la STEP de Marchienne-au-Pont					
Curer le bassin d'orage	S2100	2021 2022	Etat d'avancement	0%	Le marché n'a pu être lancé en 2021 suite à un problème administratif. Sera relancé en 2022 pour intervention en été.
Sécurisation hydraulique de la STEP de Boussu-lez-Walcourt					
Remplacer les pompes	S5700	2021	Etat d'avancement	100%	Nous avons procédé à la réparation des pompes plutôt qu'à leur remplacement.
Rétablir la sécurité de fonctionnement de la décantation secondaire des STEP de Roselies et Aiseau-Présles					
Remplacer un pont racler/suceur circulaire d'un décanteur secondaire	S0100	2020	Etat d'avancement	100%	
Réparer la bande de roulement des décanteurs	S0100 S1700	2020	Etat d'avancement	100%	
Sécuriser le traitement biologique dans les bassins d'aération					
Réhabiliter le revêtement des parois des anciens bassins d'aération de la station STEP de Roselies	S0100	2017 2020 2021 2022	Etat d'avancement	60%	En cours de réalisation. Les travaux sont finalisés sur 2 bassins sur les 3. En attente de conditions météo plus favorables afin de finaliser les travaux
Sécuriser l'automatisation de la STEP de Virelles					
Remplacer l'automate de commande de la STEP de Virelles	S5400	2018 2020	Etat d'avancement	100%	
Sécuriser l'automatisation de la STEP d'Aiseau-Présles					
Remplacer l'automate de commande de la STEP d'Aiseau-Présles	S1700	2022	Etat d'avancement	0%	Postposé à 2024 dû au travaux de remplacement des armoires électriques dans le cadre des inondations de juillet 2021
Sécuriser ou mettre en place la supervision de la STEP de Roselies					
Remplacer les serveurs de supervision de la STEP de Roselies	S0100	2020	Etat d'avancement	100%	
Sécuriser ou mettre en place la supervision des STEP de Viesville, Gougny, Virelles et d'Aiseau-Présles					
Remplacer les serveurs de supervision de la STEP de Viesville	S2300	2021 2022	Etat d'avancement	30%	
Mettre en place une supervision à la STEP de Gougny	S0900	2020	Etat d'avancement	100%	
Mettre en place une supervision à la STEP de Virelles	S5400	2020	Etat d'avancement	100%	
Remplacer les serveurs de supervision de la STEP d'Aiseau-Présles	S1700	2021 2022	Etat d'avancement	0%	Postposé à 2024 dû au travaux de remplacement des armoires électriques dans le cadre des inondations de juillet 2021
Augmenter la capacité de stockage des boues d'épuration extérieures de 400 m ³ à la STEP de Solre-sur-Sambre					
Curer les bassins de stockage	S5600	2017 2020 2021 2022	Etat d'avancement	80%	Marché notifié. Le curage aura lieu début 2022.



Objectifs de notre Politique environnementale 2020 - 2023 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2019)		Commentaires
limiter le risque de dysfonctionnement lors de la déshydratation des boues et canaliser les produits non solides résultants des cycles de rinçage vers l'égouttage à la STEP de Roselies					
Remplacer une centrifugeuse et placer des vannes guillotines	S0100	2020 2021	Etat d'avancement	100%	
Augmenter la capacité des lagunes des STEP de Virelles, Grand-Reng et Boussu-lez-Walcourt					
Curer certaines lagunes de Virelles	S5400	2019 2021 2022	Etat d'avancement	50%	Le curage biologique n'a pas été suffisamment efficace. Un marché de curage mécanique a été relancé en 2021. L'intervention devrait avoir lieu en 2022.
Curer les lagunes de Grand-Reng	S5500	2019 2021 2022	Etat d'avancement	0%	Au vu des résultats du curage biologique sur les autres sites, cette méthode n'a pas été retenue. Un marché de curage mécanique a été relancé en 2021. L'intervention devrait avoir lieu en 2022.
Curer certaines lagunes de Boussu-lez-Walcourt	S5700	2019 2021 2022	Etat d'avancement	50%	Le curage biologique n'a pas été suffisamment efficace. Un marché de curage mécanique a été relancé en 2021. L'intervention devrait avoir lieu en 2022.
limiter les risques de déversement d'eaux épurées non conformes aux normes bactériologiques de la STEP d'Erpion					
Maintenir la surveillance étroite du système de désinfection des eaux épurées durant la période de baignade	S7100	récurrent	Nombre de NC par rapport aux normes bactériologiques	2018 : 0 2019 : 0 2020 : 0 2021 : 0	Discussions en cours avec le SPW en vue de procéder à la mise à l'arrêt du système de désinfection. Le SPW a remis un avis positif, une demande de modifications des conditions particulières du permis est en cours.
Améliorer les conditions de réception des gadoues de fosses septiques à la STEP de Beaumont					
Installer une cuve de stockage pour la réception des gadoues	S5100	2019 2020 2021	Etat d'avancement	100%	
Améliorer la qualité des eaux de sortie de la STEP de Souvret					
Mettre en place une cuve d'ajout de chlorure ferrique à la STEP de Souvret	S0600	2021	Etat d'avancement	100%	
Améliorer la qualité des eaux de sortie des STEP de Martinrou I et Martinrou II					
Mettre en place une régulation aération/relevage	S1400 S1500	2021	Etat d'avancement	100%	
Sécuriser le fonctionnement de la STEP de Momignies					
Installer une supervision	S6400	2021 2022	Etat d'avancement	10%	
Sécuriser la deshydratation des boues sur la STEP de Roux					
Acheter une pompe et un dévôteur de transfert de boues	S0300	2022	Etat d'avancement	100%	
Sécuriser la décantation de la STEP de Roselies					
Remplacer 3 ponts décanteurs circulaire	S0100	2023	Etat d'avancement	0%	
Réviser les ponts décanteurs rectangulaires	S0100	2023	Etat d'avancement	0%	
Sécuriser le fonctionnement des pompes de recirculation de la STEP de Roselies					
Remplacer les pompes de recirculation	S0100	2023	Etat d'avancement	0%	

Objectifs de notre Politique environnementale 2020 - 2023 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2019)		Commentaires
Améliorer le fonctionnement de l'épaississeur de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
Aménager une liaison pour l'envoi de boues primaires vers l'épaississeur	S0500	2023	Etat d'avancement	0%	
Fiabiliser le transfert de boues	S0500	2023	Etat d'avancement	0%	
Sécuriser le dégrillage de la STEP d'Aiseau-Presles					
Remplacer le dégrilleur	S1700	2023	Etat d'avancement	0%	
Sécuriser le fonctionnement de la STEP d'Aiseau-Presles					
Remplacer les armoires électriques et l'automate	S1700	2023	Etat d'avancement	0%	Suite aux inondations de juillet 2021, les armoires électriques présentes en sous-sol ont subi d'importants dégâts. Il a été décidé de les remonter en surface. Après contact avec le SPW, un permis est nécessaire et est en cours de demande.
Sécuriser le fonctionnement de la centrifugeuse de la STEP de Viesville					
Remplacer la conduite d'extraction sous la centrifugeuse	S2300	2023	Etat d'avancement	0%	
Sécuriser le fonctionnement de la STEP de Solre-sur-Sambre					
Réfection des chemins de roulement	S5600	2023	Etat d'avancement	0%	
Sécuriser le fonctionnement des STEP de l'aération des STEP d'Aiseau-Presles et de Solre-sur-Sambre					
Remplacer les diffuseurs	S1700 S5600	2023	Etat d'avancement	0%	
3.3 Etudier la substitution de certaines matières et/ou améliorer leur consommation					
Diminuer de la consommation d'eau de ville sur la STEP de Marchienne-au-Pont					
Etudier la possibilité d'utiliser l'eau de service pour la production du polymère	S2100	2021 2022	Etat d'avancement	50%	
Diminuer la consommation d'eau de ville sur la STEP de Roselies					
Etudier la possibilité d'utiliser l'eau de service pour la préparation du polymère	S0100	2023	Etat d'avancement	0%	
Diminuer la consommation d'eau de ville sur la STEP de Roux					
Etudier la possibilité d'utiliser l'eau de service pour la préparation du polymère	S0300	2023	Etat d'avancement	0%	
3.4 Améliorer la gestion des déchets évacués					
Augmenter la part de boues d'épuration valorisées en agriculture par rapport à la production totale jusqu'à 75%					
Augmenter la part de boues valorisées en agriculture par rapport à la production totale	STEP concernées	Récurrent	Part de boues valorisées en agriculture par rapport à la production totale	2018 : 38% 2019 : 36% 2020 : 41% 2021 : 68%	A l'heure actuelle, les STEP potentiellement concernées par la valorisation agricole sont les STEP de Roselies, Viesville, Jumet (déshydratation à Viesville), Montignies-sur-Sambre, Roux, Fleurus, Wanfercée-Baulet, Thuin, Ham-sur-Heure et Fontaine-l'Évêque. Depuis début 2018, les boues de la STEP de Montignies-sur-Sambre ne sont plus valorisables suite à un problème de pollution. Fin 2020, les résultats d'analyses sont redevenus conformes. La valorisation agricole des boues de la station de Montignies-sur-Sambre a repris au 1er trimestre 2021. Les STEP de Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Ham-sur-Heure, Thuin et Wanfercée-Baulet, ne sont plus valorisées en agriculture suite à un problème technique sur l'unité de post-chaulage des boues extérieures de la STEP de Roselies.

Objectifs de notre Politique environnementale 2020 - 2023 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2019)		Commentaires
Limiter les nuisances olfactives des boues valorisées en agriculture					
Effectuer des travaux sur le dispositif de post-chauffage des boues extérieures de la STEP de Roselies	S0100	2022	Etat d'avancement	25%	
3.5 Améliorer l'écoulement des eaux déversées					
3.6 Améliorer les conditions d'utilisation de nos véhicules					
Verdir la flotte de véhicules					
Acquérir 2 véhicules électriques en remplacement de véhicules obsolètes	-	2020	Etat d'avancement	100%	
Acquérir 1 véhicule CNG en remplacement d'un véhicule obsolète	-	2020	Etat d'avancement	100%	
Permettre la recharge de véhicules électriques					
Installer 2 bornes de recharges pour voiture électriques	S0500	2023	Etat d'avancement	0%	
3.7 Créer et/ou développer des outils de gestion					
Généraliser la GMAO					
Intégrer la maintenance curative	-	2018 2020 2024	Etat d'avancement	10%	En raison de la pandémie de covid-19, les réunions préparatoires n'ont pas pu se tenir. Toutefois, la programmation et des tests de fonctionnement ont pu être effectués.
Etudier les stocks morts	-	2019 2020	Etat d'avancement	100%	Lors du renouvellement de certains marchés, la voie des marchés catalogues est adoptée pour limiter les stocks. L'objectif est devenu un travail réalisé de manière récurrente.
Etudier les coûts des pièces gérées	-	2019 2020	Etat d'avancement	100%	Lors du renouvellement de certains marchés, la voie des marchés catalogues est adoptée pour limiter les stocks. L'objectif est devenu un travail réalisé de manière récurrente.
Améliorer le suivi de l'efficacité des mesures prises dans le cadre du SME					
Implémenter des indicateurs de mesure de l'efficacité des actions prises dans le cadre des constats d'audits internes, des plaintes et des dysfonctionnements	-	2020 2022	Etat d'avancement	10%	Si une mesure découle de l'identification d'un risque significatif, l'efficacité de la mesure est évaluée lors des révisions des analyses environnementales
Créer un répertoire informatique des permis					
Créer une base de données avec les permis scannés	STEP concernées	2020 2022	Etat d'avancement	100%	Le travail de numérisation a été effectué en 2021 et est donc en avance sur l'échéance. L'ensemble des permis sont classés sur le serveur.
Implémenter un outil de gestion des données d'exploitation					
Participer aux réunions thématiques de développement du logiciel GEAO	-	2019	Etat d'avancement	17/17	Projet commun aux 7 OAA. Outil fonctionnel en 2020. Des améliorations sont apportées selon les besoins des OAA
Implémenter les thèmes dans la GEAO	-	2019 2021	Etat d'avancement	100%	Projet commun aux 7 OAA GEAO utilisée dès 2020 pour l'encodage des bilans Eau.

Objectifs de notre Politique environnementale 2020 - 2023 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2019)		Commentaires
3.8 Favoriser le développement de la biodiversité sur et aux alentours de nos sites					
Implanter des ruches sur le site de Virelles					
	S5400	2022	Etat d'avancement	100%	
Optimiser l'éco-pâturage					
Etudier la possibilité de mettre en place des clôtures classique définitive		2021	Etat d'avancement	100%	
Verduriser nos sites					
Etudier la possibilité de plantations/replantation de Haies et/ou arbres		2022	Etat d'avancement	50%	
3.9 Améliorer l'intégration paysagère de certains ouvrages					
Pas d'objectif spécifique pour le cycle 2020-2023					
3.10 Sécuriser la désodorisation de l'air					
Remise à neuf des pompes de lavage de la désodorisation de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
Remise à neuf des pompes par le personnel formé	S0500	2019 2020 2022	Etat d'avancement	20%	Suite à des mouvements de personnel et la pandémie de Covid-19, l'objectif initial est en retard.
Sécuriser le fonctionnement de l'unité de désodorisation de la STEP de Loverval					
Placer une poire de niveau dans l'épaisseur	S2000	2021	Etat d'avancement	100%	
Créer une zone de débordement dans l'épaisseur	S2000	2021	Etat d'avancement	100%	
Réviser le mode secours de la STEP	S2000	2021	Etat d'avancement	100%	
Sécuriser le fonctionnement de l'unité de désodorisation de la STEP de Roselies					
Réparer les cuves de réactifs	S0100	2023	Etat d'avancement	0%	
4. Poursuivre la formation, la sensibilisation et la responsabilisation de notre personnel					
Remettre à jour les consignes sécurité et environnement à destination des collaborateurs					
Créer un livret reprenant les consignes de base		2018 2019 2021	Etat d'avancement	100%	
5. S'assurer que nos sous-traitants et fournisseurs respectent nos consignes environnementales et de sécurité					
Réaliser une ouverture de chantier pour 100% des sous-traitants qui interviennent sur nos stations d'épuration					
Réaliser un audit de vérification	-	2019 2021	Etat d'avancement	0%	Reporté par manque de ressources
Remettre à jour les consignes sécurité et environnement à destination des sous-traitants					
Créer un livret reprenant les consignes de base		2018 2019 2021	Etat d'avancement	100%	Les règles de bases ont été revues et sont systématiquement jointes à nos CSC
6. Maintenir la communication avec les parties intéressées					
6.1 Maintenir la communication avec les Contrats de rivières					
Réaliser les actions volontaires qui concernent l'Exploitation reprises dans le programme d'actions les Contrats de Rivières Sambre & Affluents					
	-	récurrent	Nombre d'objectifs réalisés / Nombre d'objectifs définis	Protocole d'Accord 2020-2022 : 0/0	13 objectifs du programme d'action ont été identifiés comme concernant IGRETEC mais pas directement l'exploitation. Il s'agit de nouveaux projets pour notre bureau d'études

Objectifs de notre Politique environnementale 2020 - 2023 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2019)	Commentaires	
6.2 Maintenir la communication avec le grand public					
Participer chaque année aux Journées wallonnes de l'eau					
2018 : STEP de Ham-sur-Heure 2019 : STEP de Solre-sur-Sambre 2020 et 2021 : STEP de Marchienne-au-Pont	-	récurrent	Nombre d'ouvertures de STEP / an	2018 : 1 2019 : 1 2020 : 0 2021 : 0	En raison de la pandémie de Covid-19, les journées Wallonne de l'Eau ont été annulées en 2020 et 2021.
Remise en état des panneaux didactiques de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
	S0500	2017 2020 2022	Etat d'avancement	50%	Travail en cours par notre service communication
7. Optimiser les consommations d'énergie des STEP					
7.1 Réduire la consommation d'énergie pour le chauffage					
Limiter les consommations des chaudières principales de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
Installer une chaudière à condensation pour l'alimentation des bâtiments administratifs et la production d'eau chaude sanitaire	S0500	2023	Etat d'avancement	0%	
Optimiser le système de chauffage de La STEP de Montignies-sur-Sambre					
Modéliser le système de chauffage de la STEP pour estimer l'économie réalisable en modifiant le système de chauffe et de ventilation	S500	2020 2023	Etat d'avancement	50%	A réévaluer en fonction de l'audit de mai 2022
Réduire la consommation énergétique pour le chauffage de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
Faire fonctionner la pompe à chaleur du « nouveau bâtiment »	S0500	2021 2023	Etat d'avancement	0%	A réévaluer en fonction de l'audit de mai 2022
Limiter les consommations de la chaudière de la STEP de Roselies					
Récolter les données pour déterminer le nouveau système après remplacement de la chaudière actuelle (mazout) en fin de vie	S0100	2022	Etat d'avancement	100%	
Remplacer la chaudière mazout par une chaudière gaz	S0100	2023	Etat d'avancement	0%	
Optimiser le fonctionnement de la ventilation forcée de Montignies-sur-Sambre					
Réaliser un audit HVAC	S0500	2021 2023	Etat d'avancement	0%	
Définir un plan d'action	S0500	2022 2024	Etat d'avancement	0%	
Mettre en place le plan d'action	S0500	2023 2025	Etat d'avancement	0%	
Maintien de la diminution de 30 % de la consommation en gaz des STEP's de Montignies-sur-Sambre et Marchienne-au-Pont pour atteindre 2005 kWh/dej 16,5-16,5					
Modification et optimisation des programmes de régulation (Hardware et Software)	S0500 S2100	2023	Etat d'avancement	40%	

Objectifs de notre Politique environnementale 2020 - 2023 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2019)		Commentaires
Rendre le chauffage des bâtiments administratifs et de l'ECS indépendant par rapport au chauffage des zones process	S0500 S2100	2023	Etat d'avancement	40%	
Réduire la consommation électrique du GP de la désodorisation de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
Améliorer la ventilation du local HV-Turbo	S0500	2023	Etat d'avancement	0%	
Récupérer la chaleur du local pour chauffer l'air utilisé par le GP de la désodorisation	S0500	2023	Etat d'avancement	0%	
7.2 Réduire la consommation électrique hors chauffage					
Diminuer la consommation électrique de l'aération de la STEP d'Aiseau-Presles					
Programmer l'arrêt de la recirculation des boues en tOFF pour diminuer la consommation électrique de 50%	S1700	2018 2019 2021 2024	Etat d'avancement	0%	Suite au remplacement des armoires électriques dans le cadre des inondations de juillet 2021, le projet est postposé.
Limiter la consommation électrique des appareils d'éclairage					
Remplacer les points lumineux intérieurs et extérieurs de type TL défectueux par des points lumineux de type LED	Sites concernés	2021 2022	Etat d'avancement	50%	
Réduire la consommation électrique des bassins d'aération des STEP de Forges et Froidchapelle					
Remplacer les diffuseurs	S5300 S5800	2019	Etat d'avancement	100%	
Réduire la consommation électrique des bassins d'aération de la STEP de Roselies					
Remplacer les pompes de recirculation interne par des agitateurs	S0100	2021	Etat d'avancement	100%	
7.3 Produire de l'énergie renouvelable					
Développer la production d'électricité renouvelable					
Mettre une installation photovoltaïque en place	S2100	2022	Etat d'avancement	50%	
Mettre une installation photovoltaïque en place	S0100	2022	Etat d'avancement	20%	
Mettre une installation photovoltaïque en place	S0500	2022	Etat d'avancement	50%	
Mettre une installation photovoltaïque en place	S2300	2022	Etat d'avancement	50%	
Mettre une installation photovoltaïque en place	S2500	2022	Etat d'avancement	50%	
Mettre une installation photovoltaïque en place	S2600	2022	Etat d'avancement	20%	
7.4 Réduire la consommation d'énergie pour le transport de nos déchets					
Optimiser le remplissage des conteneurs à boues					
Mettre en place un système de pesage sous conteneurs à la STEP de Marchienne-au-Pont	S2100	2021 2022	Etat d'avancement	10%	Fait l'objet d'un marché groupé géré par IPALLE. La remise des offres est prévue pour juillet 2021

Objectifs de notre Politique environnementale 2020 - 2023 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2019)		Commentaires
7.5 Identifier les pistes de réduction de consommation d'énergie					
Etudier la possibilité de développement d'une comptabilité énergétique					
Réaliser une étude de faisabilité	Sites concernés	2022	Etat d'avancement	10%	
Etudier la possibilité de de rationaliser l'utilisation des bâtiments administratifs et atelier sur la STEP de Roselies					
Réaliser une étude de faisabilité	S0100	2023	Etat d'avancement	0%	



3. DONNÉES CHIFFRÉES

3.1. Performances épuratoires

3.1.1. Introduction

Nous distinguons sur les graphiques suivants, la charge des eaux usées en entrée des stations d'épuration (influent), la charge des eaux épurées déversées (effluents) et les normes de rejet à respecter, c'est-à-dire dans chaque cas, la DBO₅, la DCO et les MES. En outre, les stations d'épuration dans les agglomérations de plus de 10.000 EH sont soumises à des normes en azote et en phosphore.

Les chiffres présentés sont des moyennes annuelles calculées sur base d'un nombre d'analyses minimum imposé par la législation et les permis. Seuls les résultats des stations visées par l'enregistrement EMAS sont mentionnés.

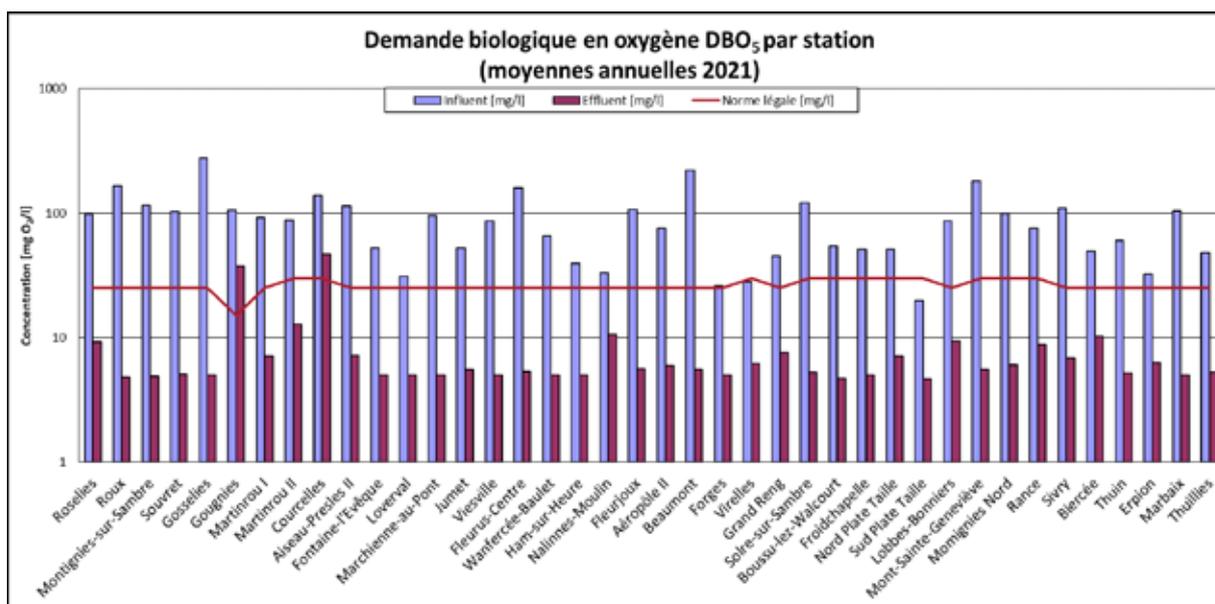
3.1.2. DBO₅

La Demande Biologique en Oxygène (DBO₅) est la quantité d'oxygène consommée par les micro-organismes pour assurer la dégradation des matières organiques. Elle est mesurée après 5 jours d'incubation.

Nous pouvons observer qu'en moyenne annuelle, la plupart des stations d'épuration présentent des valeurs inférieures aux normes imposées en DBO₅. Seules les stations de Courcelles et Gougnyes présentent des valeurs supérieures. Des investigations ont permis d'identifier des problèmes d'aération entraînant un déficit épuratoire. Des modifications des installations (remplacement de diffuseurs, suppression tOn/tOff, installations d'une sonde oxygène, ...) ont été effectuées. Les analyses suivant les modifications étaient de nouveau conforme.

Evolution de la charge polluante reçue au cours des 3 dernières années.

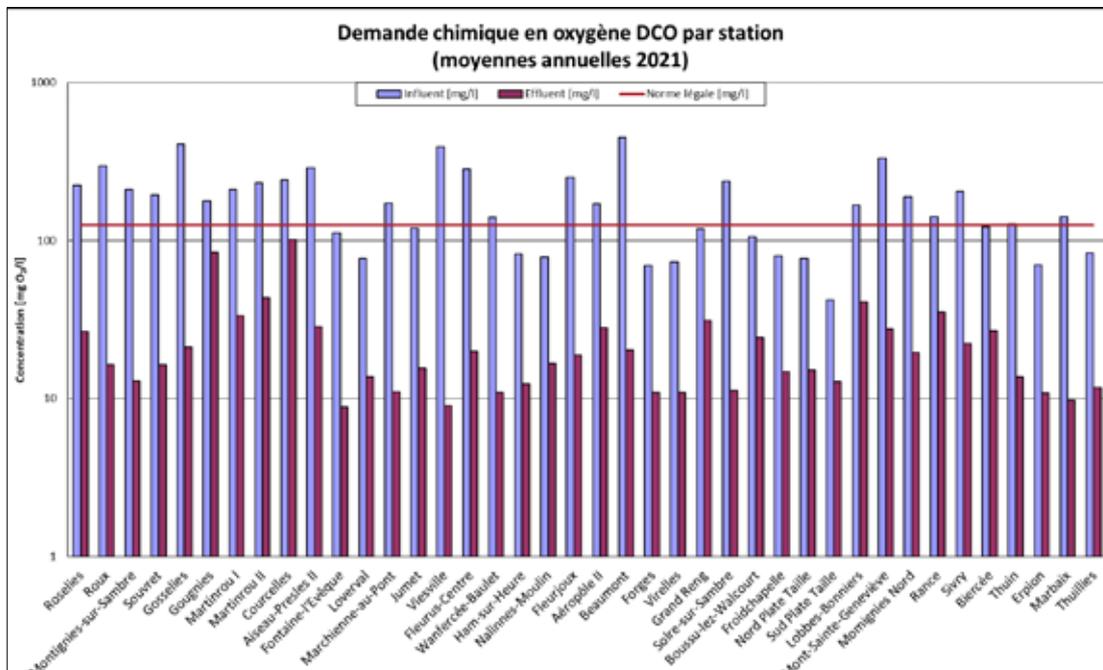
	2019	2020	2021
EH/DBO₅	362.789 EH	370.134 EH	306.610 EH



3.1.3. DCO

La Demande Chimique en Oxygène (DCO) représente la quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation par voie chimique des matières organiques et minérales oxydables contenues dans l'eau.

Toutes les stations d'épuration respectent les normes imposées en moyennes annuelles.



3.1.4. MES

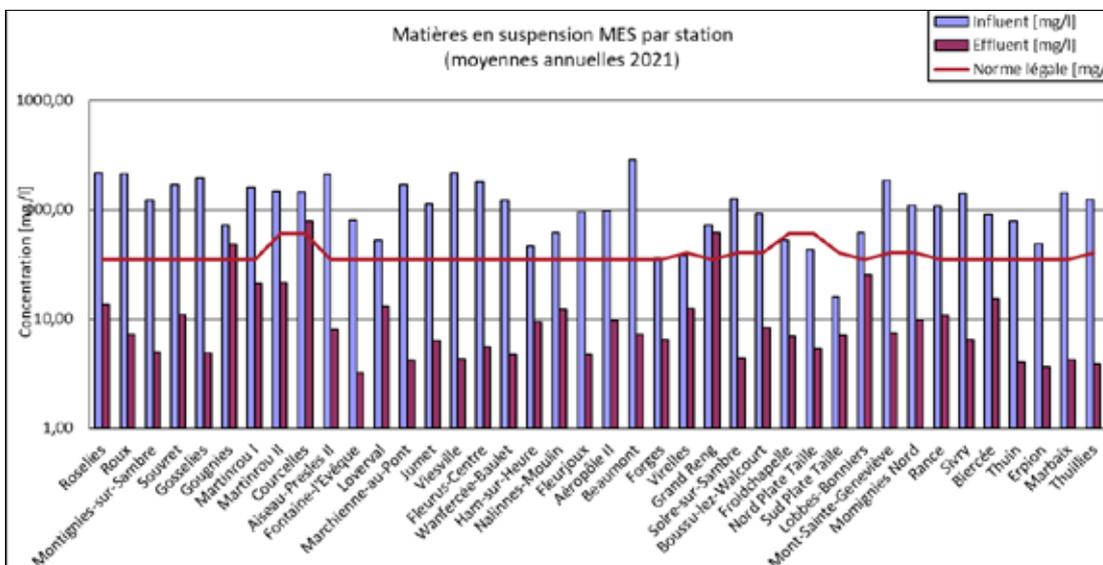
Les Matières En Suspension (MES) représentent la concentration en matières particulaires présentes dans l'eau.

Le graphique ci-dessous, représente les MES en moyenne annuelle. Toutefois, nous n'avons aucune imposition en moyenne annuelle dans nos différents permis concernant les MES

Comme indiqué plus haut, des investigations ont per-

mis d'identifier des problèmes d'aération entraînant un déficit épuratoire sur les STEP de Gougnyes et Courcelles. Des modifications des installations (remplacement de diffuseurs, suppression tOn/tOff, installations d'une sonde oxygène, ...) ont été effectuées. Les analyses suivantes les modifications étaient de nouveau conforme.

Concernant la station de Grand-Reng, celle-ci a présenté 1 seule analyse supérieure à la norme en MES. Cette station est, dès lors, jugée conforme.



31.5. Résultats journaliers en DBO₅, DCO et MES

Outre les résultats en moyennes annuelles présentés ci-avant, le graphique suivant illustre le nombre d'analyses, sur base de prélèvements officiels «24h», réalisées par station d'épuration, le nombre d'analyses présentant au moins un paramètre non-conforme par rapport aux normes et le nombre d'analyses non-conformes autorisées par la législation.

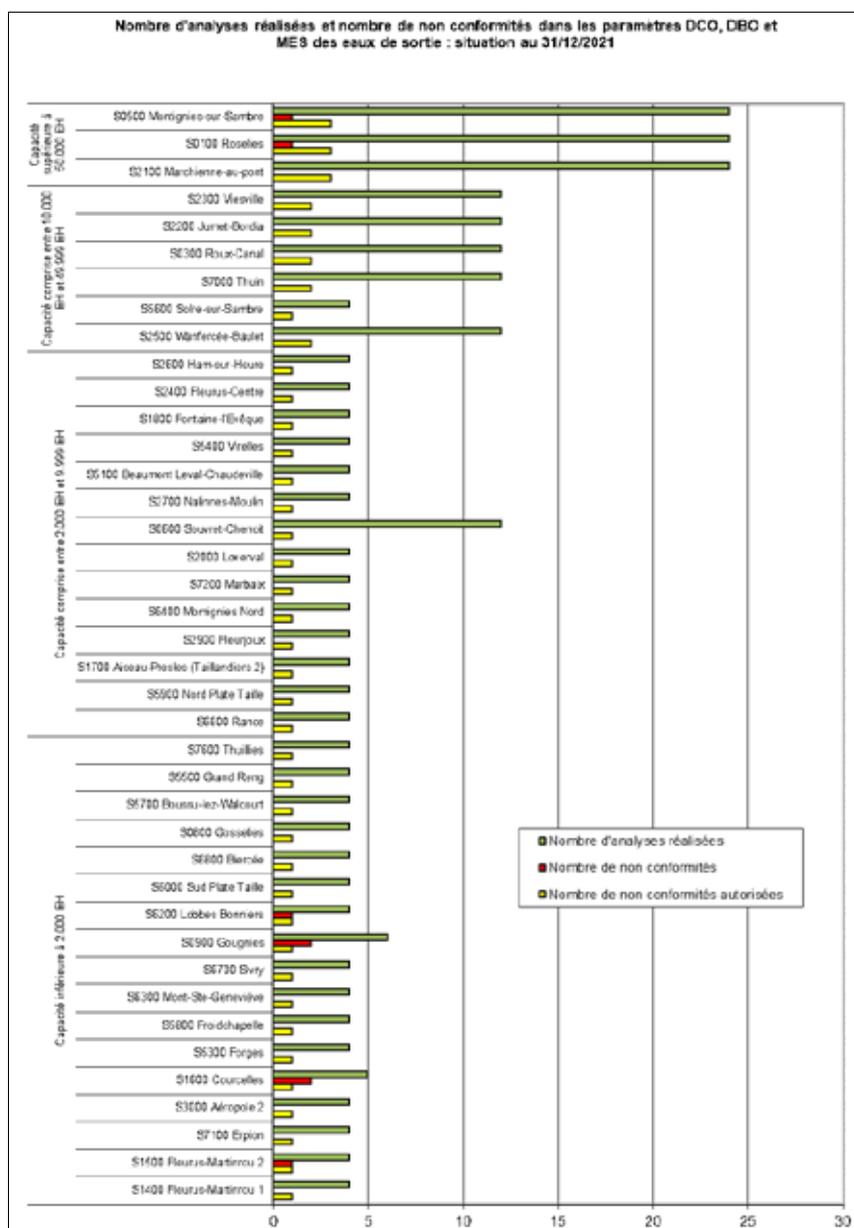
En 2021, 7 stations d'épuration ont présenté des non-conformités.

Les stations de Lobbes-Bonnières, Grand-Reng et Martinrou 2 ont présenté une seule analyse non-conforme sur les quatre analyses obligatoires, ce qui est toléré suivant les exigences légales.

Les stations de Roselies et Montignies-sur-Sambre ont présentés une analyse non conforme sur les 24 analyses 24H obligatoires, ce qui est toléré suivant les exigences légales.

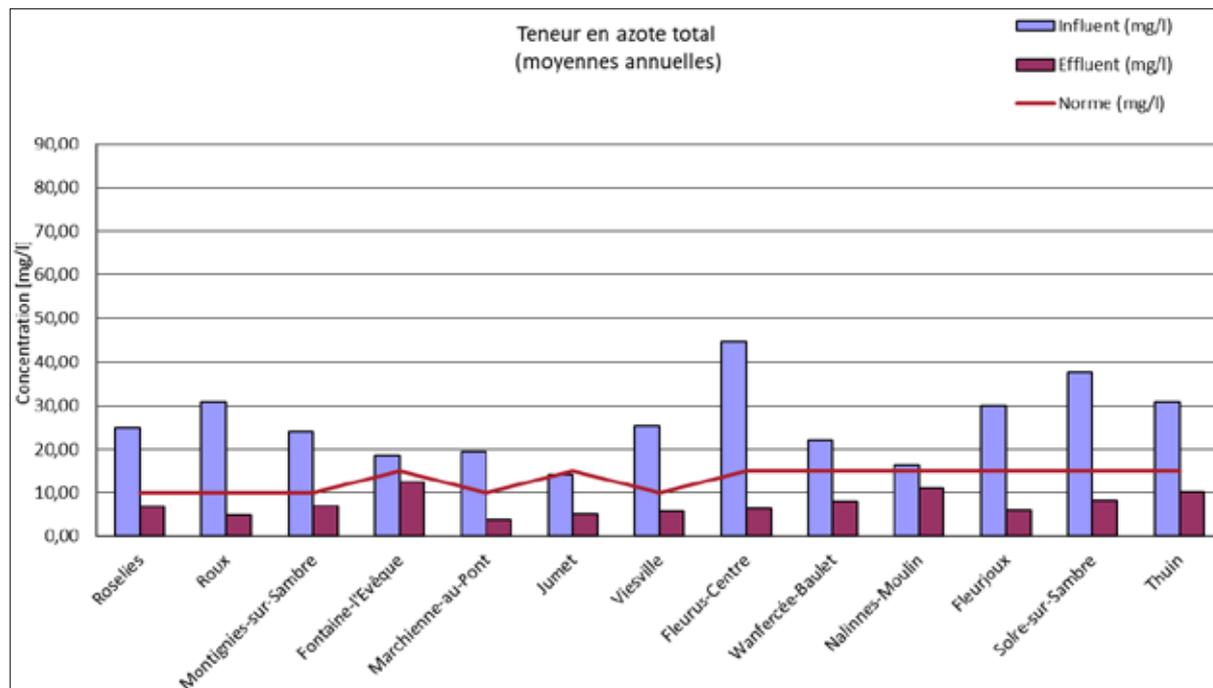
Les stations de Courcelles et Gougnyes présentes deux analyses non conformes sur les 4 analyses obligatoires. Elles sont donc jugées non conforme pour l'année 2021.

Des investigations ont permis d'identifier des problèmes d'aération entrainant un déficit épuratoire. Des modifications des installations (remplacement de diffuseurs, suppression tOn/tOff, installations d'une sonde oxygène, ...) ont été effectuées. Les analyses suivants les modifications étaient de nouveau conforme.



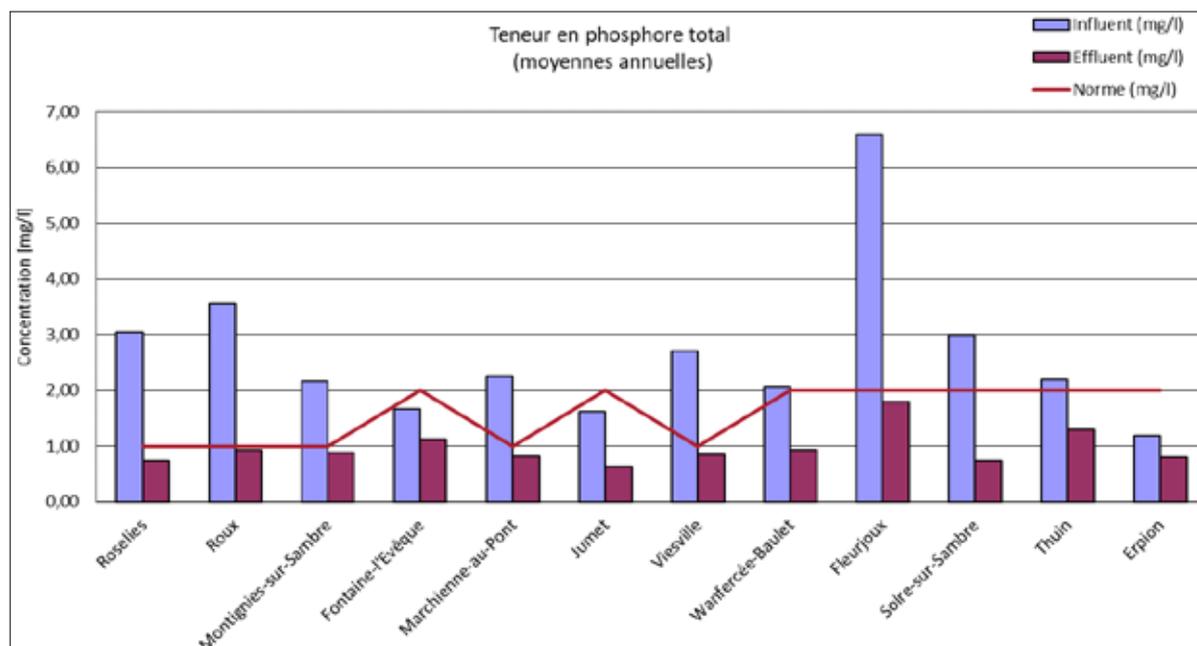
3.1.6. Azote

En ce qui concerne le traitement de l'azote, toutes les stations d'épuration concernées respectent les normes imposées.



3.1.7. Phosphore

En ce qui concerne le traitement du phosphore, toutes les stations d'épuration respectent les normes imposées.

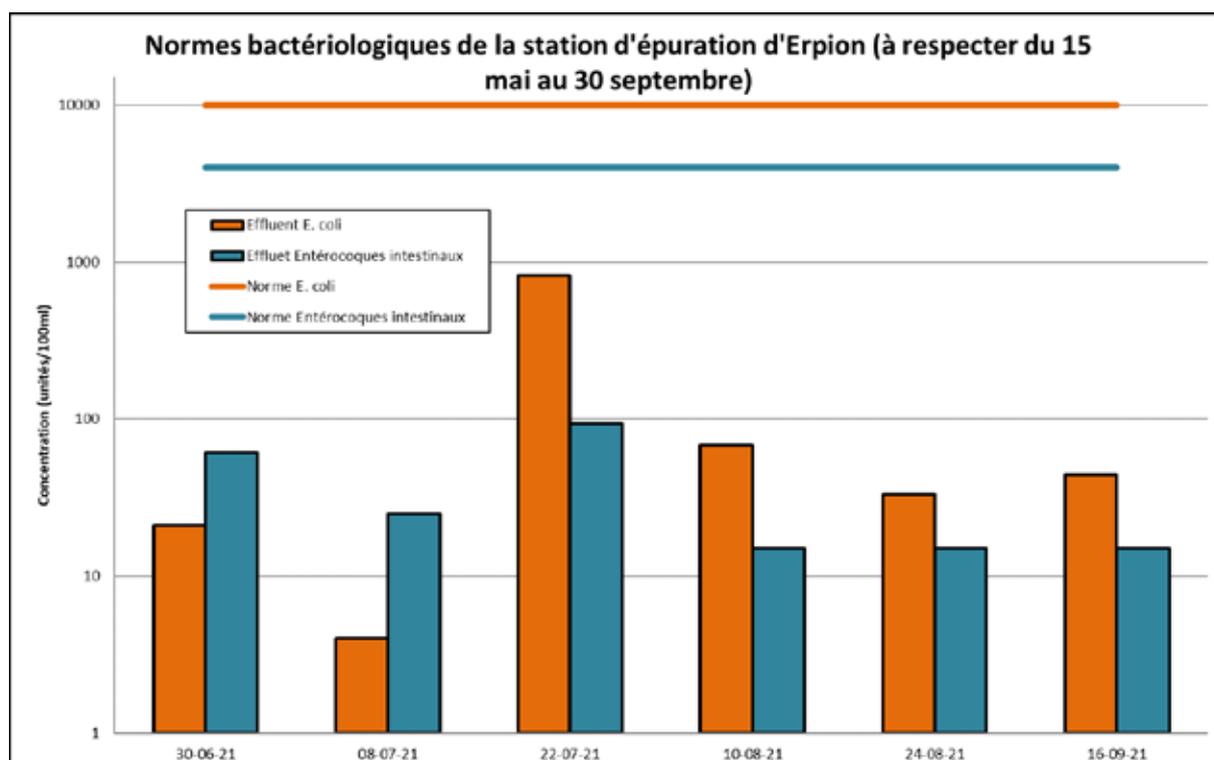


3.1.8. Normes bactériologiques

Vu sa localisation en amont de la zone de baignade du lac de Féronval dans le complexe des barrages de l'Eau d'Heure, la station d'épuration d'Erpion est soumise à des normes de rejet bactériologiques. Les paramètres appliqués sont le nombre maximum de bactéries *Escherichia coli* par 100ml (10.000) d'eaux épurées et le nombre maximum d'Entérocoques intestinaux par 100ml d'eaux usées (4.000).

Le respect de ces normes est garanti par la désinfection des eaux épurées au moyen d'une lampe UV.

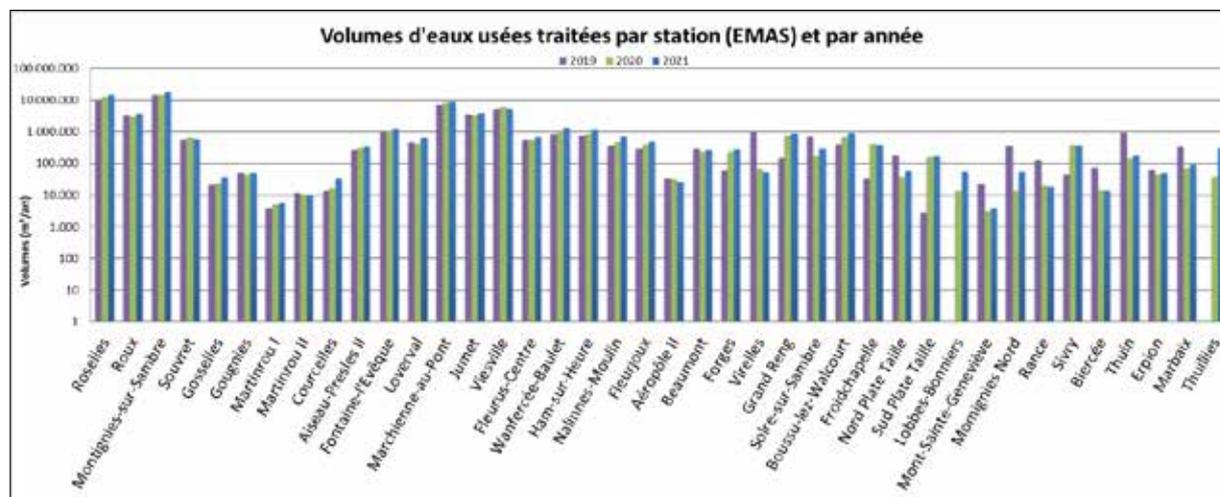
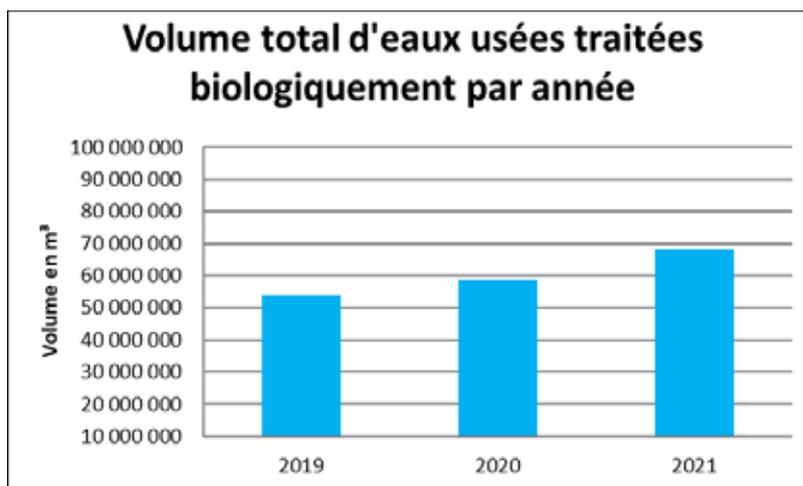
Les graphiques suivants détaillent les résultats d'analyses obtenus par date de prélèvement. Toutes les analyses de juin à septembre 2021 étaient conformes.



3.1.9. Volume des eaux usées traitées

Le tableau suivant reprend les volumes d'eaux usées traitées par les stations enregistrées EMAS. Ceux-ci sont de :

- 54.000.000 m³ en 2019 (pour les 39 STEP enregistrées EMAS en 2019)
- 58.000.000 m³ en 2020 (pour les 38 STEP enregistrées EMAS en 2020)
- 68.000.000 m³ en 2021 (pour les 38 STEP enregistrées EMAS en 2021 + STEP de Lobbes-Bonniers et Thuillies enregistrées en 2022)



3.2. Production des déchets

3.2.1. Boues d'épuration

Les boues de nos stations d'épuration sont déshydratées par centrifugation avant élimination.

Les sites équipés d'une unité de déshydratation fixe sont les stations d'épuration de Fontaine-l'Évêque, Montignies-sur-Sambre, Roselies, Viesville, Ham-sur-Heure, Roux, Fleurus Centre, Marchienne-au-Pont, Wanfercée-Baulet et Thuin.

Les sites de Baileux, Beaumont, Solre-sur-Sambre et Virelles disposent de bassins de stockage de boues liquides et nous travaillons par campagnes de déshydratation avec une société spécialisée.

Les boues liquides des autres petites stations issues du traitement d'épuration sont pompées et acheminées par camion-citerne vers un des sites repris ci-dessus.

Deux filières d'élimination des boues déshydratées existent : la valorisation thermique et la valorisation agricole. Cette dernière option implique l'obtention d'autorisations et une gestion rigoureuse de nos boues, y compris des analyses de laboratoire mesurant les teneurs en métaux lourds, micropolluants organiques (hydrocarbures, etc.), germes pathogènes ainsi que les paramètres généraux et agronomiques.

Les boues des stations d'épuration de Viesville, de Roselies et de Roux sont valorisées en agriculture. Entre 2018 et le premier trimestre 2021, les boues de la STEP de Montignies-sur-Sambre étaient dirigées vers la valorisation thermique et ce, suite à une pollution aux PCB. Suite à des opérations de décontamination du réseau de collecte, le taux de PCB est progressivement revenu à la normale. La valorisation agricole des boues a pu reprendre au premier trimestre 2021.

Quantités de boues produites

Le graphique suivant illustre la destination des quantités de boues produites par les stations d'épuration visées par l'enregistrement EMAS. Notons que la valorisation thermique reprend l'incinération avec récupération d'énergie dans des installations spécialisées ainsi que l'incinération dans les fours de cimenterie en substitution de combustibles d'origine fossile.

Les quantités de boues reprises dans ce graphique sont exprimées en tonnes de matières sèches.

Aucune boue d'épuration n'est incinérée sans valorisation énergétique.

Qualité des boues produites

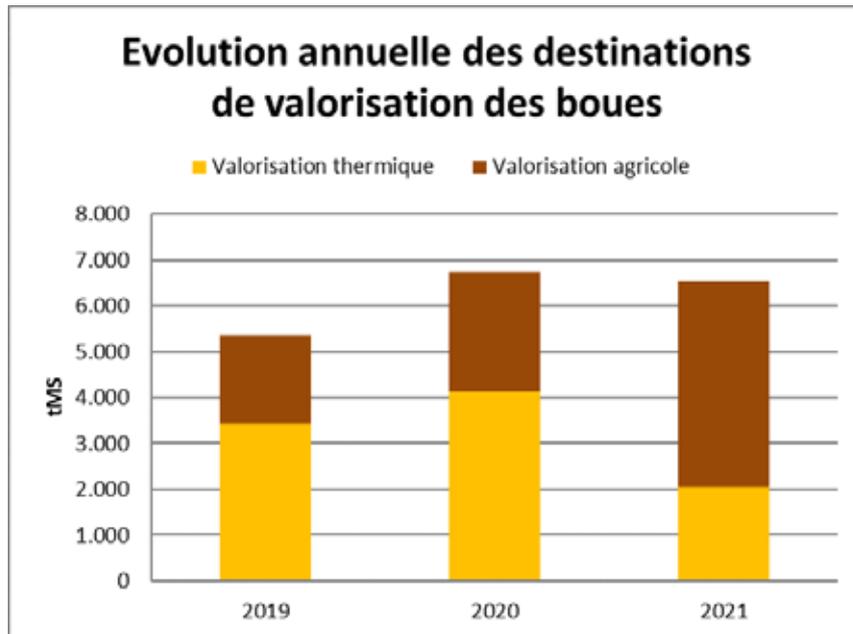
Les boues d'épuration des stations d'épuration de Montignies-sur-Sambre, Viesville, Roselies et Roux sont régulièrement analysées dans le cadre de leur gestion en valorisation agricole.

Les paramètres analysés sont les métaux lourds, les micropolluants organiques, les paramètres agronomiques et le pH.

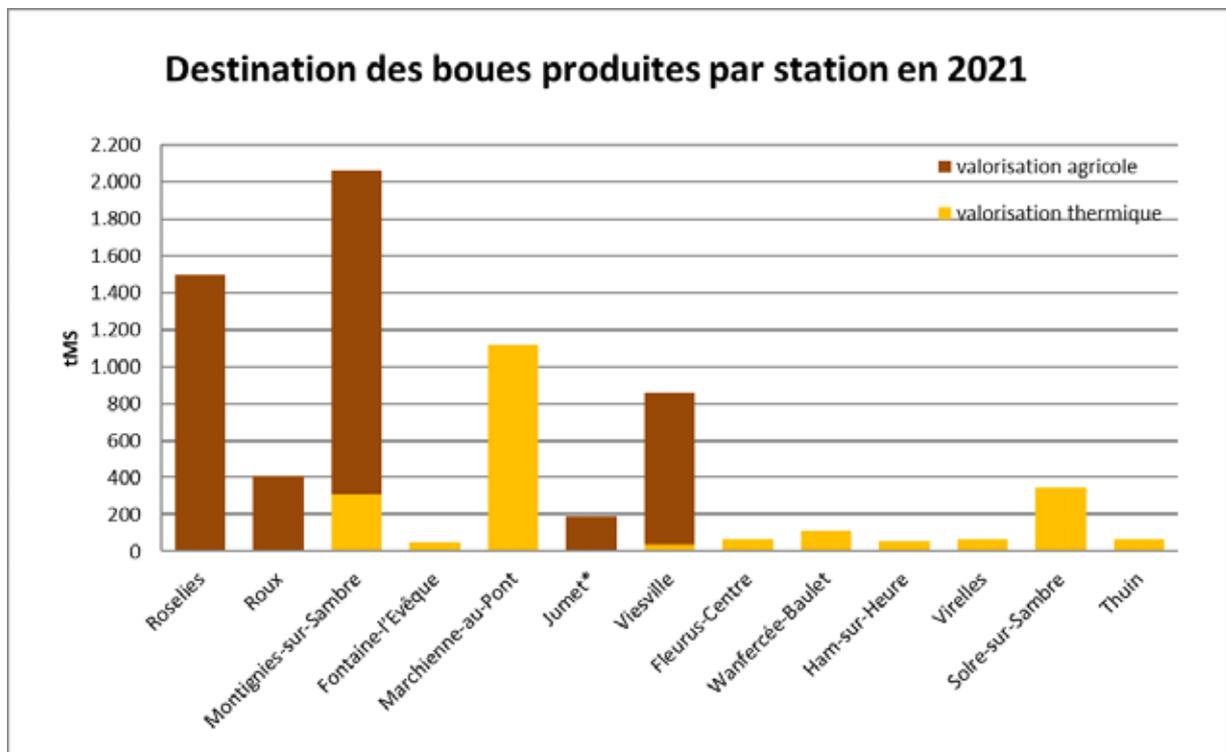
Cette gestion rigoureuse a permis, dans le cadre de la pollution PCB détectée sur la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre, qu'aucune boue contaminée n'ait été valorisée en agriculture.

Les opérations visant à la décontamination du réseau ont pris fin en 2020. La valorisation agricole des boues a pu reprendre en 2021.

Les opérations visant à la décontamination du réseau ont pris fin en 2020. La valorisation agricole des boues a pu reprendre en 2021.



	2019	2020	2021
Total matière sèche	6110 T	6,498 T	6535 T
Production rapportée à la charge reçue (tMS/EH reçu)	0,017	0,18	0,022



Les boues de la station d'épuration de Jumet sont envoyées vers la station de Viesville pour y être deshydratées. Les boues des stations d'épuration de Baileux et Leval-Chaudeville sont deshydratées sur les station d'épuration de Virelles et Solre-sur-Sambre.

3.2.2. Autres déchets

L'épuration des eaux usées génère des déchets à plusieurs niveaux :

- Les produits de curage des réseaux d'assainissement (PCRA) : ce sont les produits sédimentés présents dans les réseaux de collecte et retirés à l'occasion de curages.
- Les refus de dégrillage : ce sont les déchets grossiers (bois, branchages, canettes, bouteilles en plastique, textiles, etc.) piégés dans les dégrilleurs. Les dégrilleurs équipent les stations d'épuration ainsi que les installations de traitement des gadoues de fosses septiques et de PCRA.
- Les sables de dessablage : ce sont les particules minérales piégées dans les installations de dessablage. Celles-ci équipent certaines stations d'épuration et installations de traitement des gadoues de fosses septiques.
- Les huiles et graisses : ce sont les matières huileuses et grasses piégées dans les installations de déshuilage.
- Les boues d'épuration primaires ou secondaires. Elles sont déshydratées avant élimination.

- Les déchets spéciaux issus des activités de notre laboratoire ou des activités de maintenance ou de bureau. Certains de ces déchets produits en faibles quantités sont des déchets dangereux (solvants de dégraissage, tubes luminescents, huiles usagées, déchets d'équipements électriques et électroniques, cartouches d'encre, piles, aérosols, etc.). Pour le reste, on retrouve le papier-carton, le bois, les PMC,...

Ces déchets sont stockés dans des conteneurs de contenances diverses selon la taille de la station et éliminés à fréquences variables par des sociétés de collecte agréées, en toute conformité par rapport à la législation en vigueur en matière de déchets. La comptabilisation peut se faire soit au poids (exemple : conteneurs de 12m³) ou à la vidange (exemple : poubelle 1100l).

Les quantités des principaux déchets générés par les stations d'épuration sont mieux décrites dans le chapitre 2 - 3.6 « Indicateurs de base obligatoires »).

Pour le reste, voici les quantités des déchets générés en 2021 :

Type de déchet	Quantité			unité
	2019	2020	2021	
Encombrants	27,50	3,04	10,72	tonne
Déchets industriels banals ³	Environ 0,7	Environ 2,52	Environ 2,88	tonne
Papier-carton	Environ 6,41	Environ 4,25	environ 5,4	tonne
Bois	Environ 0,92	Environ 2,32	2,5	tonne
PMC	Environ 9	Environ 5	Environ 4	m ³
Ferraille	2,34	7,38	3,18	tonne

³ Déchets provenant de nos activités connexes hors traitement des eaux (bureaux, ...)

3.3. Gestion de déchets extérieurs

3.3.1. Gadoues

En tant qu'OAA, IGRETEC réceptionne gratuitement les gadoues de fosses septiques pour les traiter dans les stations d'épuration adéquatement équipées.

Les stations d'épuration concernées sont celles de Roselies, Marchienne-au-Pont, Viesville, Virelles et Leval-Chaudeville.

Voici les flux traités :

Type de déchet	Quantité			unité
	2019	2020	2021	
Gadoues de fosses septiques	14.559	10.915	14.453	m ³

3.3.2. Produits de curage des réseaux d'assainissement

IGRETEC possède deux centres de réception et de traitement des PCRA situés dans les stations d'épuration de Roselies et Marchienne-au-Pont. Actuellement seul le centre de traitement de Marchienne-au-Pont est en fonctionnement. Le centre de

Roselies est de nouveau opérationnel depuis le dernier trimestre 2021.

De plus, la station d'épuration de Thuin est équipée d'une fosse de dépotage avec chargement de conteneur.

Voici les flux entrants et sortants des unités de traitement des PCRA :

Type de déchet	Quantité			Unité
	2019	2020	2021	
PCRA entrants (matière brute)	5.936	6.429	7.773	tonnes
Déchets de dégrillage issus du traitement des PCRA	566	614	603	tonnes
Sables issus du traitement des PCRA	1.287	1.455	1.443	tonnes

3.4. Nuisances olfactives

Les stations d'épuration de Montignies-sur-Sambre, Roselies, Marchienne-au-Pont et Viesville disposent d'un système d'extraction et de traitement de l'air par tours de lavage chimique. Celles-ci pulvérisent, au travers de l'air vicié, 3 solutions successives permettant de capter les molécules odorantes.

D'autres stations sont équipées d'une unité de désodorisation basée sur le captage des composés odorants dans une masse de charbon actif. Il s'agit des stations d'épuration de Jumet (installation complétée par un biofiltre), Loverval, Fleurus-Centre et Thuin.

Annuellement et comme imposé dans nos permis, nous faisons réaliser des analyses d'odeurs en sortie des installations des stations d'épuration Montignies-sur-Sambre et Jumet afin de s'assurer que les équipements sont parfaitement opérationnels.

Par ailleurs, nous avons mis en œuvre une procédure de surveillance par notre personnel.

Le fonctionnement de nos ouvrages peut occasionner des nuisances olfactives plus ou moins importantes en cas de dysfonctionnement. Nous sommes attentifs aux préoccupations des riverains proches et dans ce cadre, nous accordons une attention particulière au suivi des plaintes liées à cette problématique.

En 2021, nous n'avons reçu aucune plainte relative aux odeurs.

3.5. Consommations ou achats de matières premières et carburants

	2019	2019	2021
GRAISSE et HUILE LUBRIFIANTES (tous les sites)⁴			
Graisses lubrifiantes :	904 kg	842 kg	586 kg
Huiles lubrifiantes :	1.472 litres	1.792 litres	754 litres
La consommation de matières lubrifiantes dépend de la planification de la maintenance des équipements. Elle est donc variable d'année en année. Par ailleurs, les données reprises ci-dessus correspondent aux quantités achetées en cours d'année et ne tiennent pas compte du stock en fin d'année.			
CARBURANTS POUR VEHICULES (tous les sites)⁵			
Diesel	43.956 litres	40.763 litres	40.768 litres
Nombre de kilomètres parcourus	363.399 km	328.167 km	363.376 km
Consommation moyenne des véhicules diesel	12,1 l/100km	12,4 l/100km	11,2 l/100 km
Essence	257 litres	351 litres	801 litres
Nombre de kilomètres parcourus	2.693 km	3.578 km	9.756 km
Consommation moyenne des véhicules essence	9,54 l/100km	9,8 l/100km	8,2 l/100 km
CNG	-	170 litres	481 kg
Nombre de kilomètres parcourus	-	2.722 km	8.657 km
Consommation moyenne des véhicules CNG	-	6,2 l/100km	5,6 kg/100 km
Electricité	-	-	1.088 kW/h
Nombre de kilomètres parcourus	-	3.393 Km	6.368 Km
Consommation moyenne des véhicules électriques	-	-	17,1 kW/h/100 km
Les véhicules utilisés sont des véhicules diesel sauf 1. La consommation de carburant est directement liée au nombre de kilomètres parcourus par les véhicules. La consommation moyenne des véhicules diesel est stable.			
MAZOUT DE CHAUFFAGE (stations d'épuration EMAS)³			
	26.400 litres	31.816 litres	31.816 litres
Achat de mazout rapporté au nombre de station EMAS possédant une chaudière au mazout	5280 l/station	6.363 litres/station	6.363 litres/station
GAZ DE VILLE (stations d'épuration EMAS)⁶			
	5.497 MWh	4.466 MWh	4.466 MWh
Consommation rapportée au nombre de station EMAS possédant une chaudière à gaz	1374,25 MWh /station	1.117 MWh/station	1.117 MWh/station
La consommation de mazout de chauffage et de gaz de ville dépend directement de la température extérieure.			
Degrés-jours 15/15 ⁷	1681,4	1663,7	1663,7

Les corrélations entre les consommations et les statistiques météorologiques n'étant pas évidentes, il a été décidé dans la déclaration environnementale complète 2017 de prendre en compte, à partir de 2017, les degrés jours à la place du nombre de jours de gel et d'hiver.

⁴ Quantités achetées

⁵ Quantités consommées

⁶ Quantités consommées sur base des relevés mensuels des compteurs

⁷ Degrés-jours utilisés au sein du GT énergie de la SPGE - www.gaznaturel.be

3.6. Indicateurs de base obligatoires

Les indicateurs repris ci-après sont imposés par EMAS.

Afin d'harmoniser les indicateurs renseignés dans ce chapitre par l'ensemble des OAA, une étude statistique a été commandée par la SPGE. Les conclusions de cette étude ont porté le choix sur deux indicateurs communs complémentaires : kWh/m³ d'eaux traitées et kWh/EH traités.

3.6.1. Efficacité énergétique

Utilisation totale directe d'énergie (électricité)

Les consommations des trois dernières années sont détaillées dans le tableau suivant.

Utilisation totale d'énergie renouvelable

Aucune station d'épuration exploitée par IGRETEC ne produit d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables.

STEP		kWh			kWh/EH traités	kWh/m ³ eaux traitées
		2019	2020	2021	2021	
S0100	Roselies	3.970.806	4.192.282	3.459.245	52,03	0,23
S0300	Roux	775.550	792.660	776.756	26,81	0,21
S0500	Montignies-sur-Sambre	8.591.416	8.009.608	7.900.128	82,92	0,44
S0600	Souvret	285.697	293.674	251.996	69,01	0,42
S0800	Gosselies	31.872	31.762	32.023	44,67	0,88
S0900	Gougny	61.489	47.101	52.358	195,47	1,08
S1400	Martinrou I	9.270	8.326	4.444	81,45	0,80
S1500	Martinrou II	9.121	10.499	13.876	153,78	1,32
S1600	Courcelles	24.334	24.027	29.853	113,30	0,90
S1700	Aiseau-Presles II	54.186	55.843	53.936	27,00	0,16
S1800	Fontaine-l'Evêque	340.645	299.784	319.675	128,67	0,26
S2000	Loverval	128.968	103.374	117.680	100,36	0,18
S2100	Marchienne-au-Pont	3.434.965	3.449.338	3.261.142	78,16	0,36
S2200	Jumet	1.037.776	996.935	990.146	93,44	0,25
S2300	Viesville	1.696.240	1.780.678	1.634.888	77,31	0,30
S2400	Fleurus-Centre	348.070	320.968	360.483	72,22	0,54
S2500	Wanfercée-Baulet	404.327	417.219	453.735	121,76	0,36
S2600	Ham-sur-Heure	311.713	316.113	315.503	230,23	0,26
S2700	Nalinnes-Moulin	315.059	232.578	243.953	271,91	0,34
S2900	Fleurjoux	155.658	151.551	150.309	71,88	0,32
S3000	Aéropôle II	15.986	12.891	13.234	139,70	0,50
S5100	Leval-Chaudeville	205.658	243.062	236.860	209,18	0,89
S5300	Forges	18.738	14.109	14.132	180,32	0,27
S5400	Virelles	218.100	210.847	227.202	156,84	0,27
S5500	Grand-Reng	74.093	65.806	57.429	74,59	0,20
S5600	Solre-sur-Sambre	440.106	419.007	468.048	189,48	0,53
S5700	Boussu-lez-Walcourt	25.522	20.671	20.453	10,81	0,05
S5800	Froidchapelle	17.612	16.285	24.454	102,04	0,43

STEP	kWh			kWh/EH traités	kWh/m ³ eaux traitées
	2018	2019	2020	2020	
S5900 Nord Plate Taille	56.722	47.760	56.200	129,94	0,33
S6000 Sud Plate Taille	17.165	8.306	11.365	1279,84	3,06
S6200 Lobbes-Bonniers	-	22.623	58.480	329,32	1,10
S6300 Mont-sainte-Geneviève	21.599	21.675	22.027	102,10	1,17
S6400 Momignies Nord	49.704	77.102	63.855	77,11	0,17
S6600 Rance	23.630	17.210	19.240	24,79	0,11
S6700 Sivry	31.352	28.993	24.711	99,17	0,50
S6800 Biercée	52.418	61.730	61.873	271,43	0,69
S7000 Thuin	468.227	390.402	395.519	111,90	0,35
S7100 Erpion	21.505	20.776	20.336	161,24	0,26
S7200 Marbaix	119.962	126.336	130.491	70,37	0,28
S7600 Thuillies	-	18.440	42.392	52,56	0,14
TOTAL	23.892.358	23.364.085	22.390.430		

	2019	2020	2021
Consommation rapportée à la charge traitée [kWh/EH -DBO ₅]	66	63	73
Consommation électrique rapportée au nombre de m ³ traités [kWh/m ³]	0,45	0,40	0,33

3.6.2. Utilisation rationnelle de matières

Les poly-électrolytes (couramment appelés polymères) sont utilisés comme flocculant soit au niveau de la décantation primaire, soit au niveau de la déshydratation des boues.

La chaux permet de stabiliser les boues déshydratées.

La consommation de ces matières est directement dépendante de la qualité des effluents à traiter.

Le chlorure ferrique est utilisé comme coagulant dans la décantation primaire ou pour la déphosphatation en co-précipitation dans les bassins biologiques.

L'acide sulfurique, l'eau de javel, la soude et le thio-sulfate de sodium sont des réactifs utilisés dans les unités de désodorisation chimique de l'air.

Lorsqu'un trait apparaît dans le tableau, cela signifie que la station d'épuration n'utilise pas la matière concernée dans son mode de fonctionnement.

Les quantités renseignées sont des quantités consommées au cours de l'année, tenant en compte les stocks en fin d'année.

Depuis 2015, les consommations de matières font l'objet d'une analyse trimestrielle afin d'identifier les consommations anormales.

La consommation en polyélectrolytes dépend en grande partie de la production des boues d'épuration. Celle-ci a baissé en 2019 après avoir significativement augmenté en 2018. L'augmentation constatée à la station d'épuration de Marchienne-au-Pont en 2018 était due à l'usure des pompes d'extraction des boues (diminution du débit des boues extraites pour un même débit de polyélectrolytes ajouté).

De manière générale, la consommation de chaux a augmenté depuis 2018 suite à une augmentation du taux de chaulage des boues destinées à la valorisation agricole pour solutionner des problèmes de nuisances olfactives dues au stockage des boues en bordure de champs. Les boues de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre n'ayant pas été valorisées en agriculture entre 2018 et le premier trimestre 2021 suite à la contamination en PCB's, la consommation de chaux pour cette station a fortement diminué avant de réaugmenter en 2021 suite à la reprise de la valorisation agricole des boues.

L'utilisation de glycérine à la station d'épuration de Roselies a été arrêtée courant 2018, suite aux résultats positifs de la mise en fonction d'un tON/tOFF de l'aération.

L'injection de chlorure ferrique est régulée sur base de la teneur en phosphate des eaux de sortie mesurée au moyen d'analyseurs installés aux stations de Roselies, Roux, Montignies-sur-Sambre, Marchienne-au-Pont, Jumet et Viesville.

STEP	Année	poly-électrolytes	chaux	glycérine	chlorure ferrique	Acide sulfurique H ₂ SO ₄	eau de javel NaOCl	soude NaOH	thiosulfate de sodium Na ₂ S ₂ O ₃	Sel adoucisseur
		Kg MA ⁸	t	l	l	l	L	l	l	kg
S0100 Roselies	2021	16.035	345	0	66.424	100	95	583	36	⁹
	2020	15.179	369	0	80.096	62	880	670	65	⁹
	2019	9.675	303	0	100.229	188	211	281	54	⁹
S0300 Roux	2021	3.396	93	-	13.286	-	-	-	-	-
	2020	3.096	94	-	15.049	-	-	-	-	-
	2019	2.967	59	-	22.107	-	-	-	-	-
S0500 Montignies-sur-Sambre	2021	28.314	304	-	68.457	400	7.200	4.600	0	⁹
	2020	23.027	22	-	57.798	4000	500	0	0	⁹
	2019	19.283	0	-	79.021	3.100	5.500	6.900	3.000	⁹
S1800 Fontaine-l'Évêque	2021	161	-	-	100	-	-	-	-	-
	2020	118	-	-	1.550	-	-	-	-	-
	2019	275	-	-	200	-	-	-	-	-
S2100 Marchienne-au-Pont	2021	15.820	0	-	16.962	925	353	471	102	⁹
	2020	21.221	0	-	24.075	1.236	778	403	214	⁹
	2019	13.748	0	-	26.551	1.457	2.313	1.356	215	⁹
S2200 Jumet	2021	-	-	-	785	-	-	-	-	-
	2020	-	-	-	1.640	-	-	-	-	-
	2019	-	-	-	3.546	-	-	-	-	-
S2300 Viesville	2021	6.083	181	-	31.114	110	140	40	10	⁹
	2020	6.029	147	-	42.226	170	310	90	10	⁹
	2019	5.182	115	-	43.113	170	290	110	140	⁹
S2400 Fleurus Centre	2021	804	-	-	-	-	-	-	-	-
	2020	692	-	-	-	-	-	-	-	-
	2019	469	-	-	-	-	-	-	-	-
S2500 Wanfercée-Baulet	2021	1.075	-	-	40	-	-	-	-	-
	2020	998	-	-	0	-	-	-	-	-
	2019	810	-	-	50	-	-	-	-	-
S2600 Ham-sur-Heure	2021	656	-	-	-	-	-	-	-	-
	2020	570	-	-	-	-	-	-	-	-
	2019	559	-	-	-	-	-	-	-	-
S2900 Fleurjoux	2021	-	-	-	330	-	-	-	-	-
	2020	-	-	-	1.190	-	-	-	-	-
	2019	-	-	-	1.070	-	-	-	-	-
5600 Solre-sur-Sambre	2021	-	-	-	6.635	-	-	-	-	-
	2020	2824	-	-	10.818	-	-	-	-	-
	2019	3.414	-	-	10.107	-	-	-	-	-
S7000 Thuin	2021	656	-	-	3.224	-	-	-	-	-
	2020	613	-	-	2.680	-	-	-	-	-
	2019	774	-	-	2.390	-	-	-	-	-
S7100 Erpion	2021	-	-	-	0	-	-	-	-	-
	2020	-	-	-	0	-	-	-	-	-
	2019	-	-	-	0	-	-	-	-	-

⁸ Les polyélectrolytes peuvent être livrés en poudre (kg) ou en solution (l), suivant le type d'installation de préparation. Afin de standardiser les données du tableau, nous avons renseigné les quantités en matières actives (kg).

⁹ Un sous-traitant chargé de l'entretien des équipements se charge désormais de l'approvisionnement en sel. Celui-ci n'est donc plus comptabilisé en interne.



	2019	2020	2021
Poly-électrolytes – kgMA (A)	58.027	75.161	63.000
Consommation rapportée à la production de matières sèches de boues	9,66	10,93	9,29

	2019	2020	2021
Tonnes de chaux achetées	477.551	610.729	925.540
Consommation rapportée à la quantité de matières sèches de boues valorisées en agriculture	0,22	0,24	0,21

	2019	2020	2021
m ³ de Chlorure Ferrique (A)	291	243	212
Consommation rapportée au volume d'eau traité (Million de m ³)	5,44	4,16	3,14

3.6.3. Consommation d'eau de distribution

STEP		2019	2020	2021
		m ³	m ³	m ³
S0100	Roselies	8076	8602	12.973
S0300	Roux	967	1368	1.642
S0500	Montignies-sur-Sambre	3493	4672	1.808
S0600	Souvret	-	-	-
S0800	Gosselies	0	0	0
S0900	Gougnies	0	0	0
S1400	Martinrou I	0	0	0
S1500	Martinrou II	0	0	0
S1600	Courcelles	0	0	0
S1700	Aiseau-Presles II	-	-	-
S1800	Fontaine-l'Evêque	42	33	93
S2000	Loverval	11	4	8
S2100	Marchienne-au-Pont	5514	6586	3.551
S2200	Jumet	89	26	2
S2300	Viesville	2070	1512	1.516
S2400	Fleurus-Centre	247	352	366
S2500	Wanfercée-Baulet	420	392	325
S2600	Ham-sur-Heure	19	9	19
S2700	Nalinnes-Moulin	5	3	133
S2900	Fleurjoux	1	6	12
S3000	Aéropôle II	0	0	0
S3100	Heppignies II7	3	0	45
S5100	Leval-Chaudeville	245	45	-
S5300	Forges	-	-	61
S5400	Virelles	3	6	2
S5500	Grand-Reng	0	1	7
S5600	Solre-sur-Sambre	206	53	1
S5700	Boussu-lez-Walcourt	11	3	5
S5800	Froidchapelle	0	0	21
S5900	Nord Plate Taille	1	0	2
S6000	Sud Plate Taille	0	0	47
S6300	Mont-sainte-Geneviève	1	1	1
S6400	Momignies Nord	0	7	1
S6600	Rance	4	3	83
S6700	Sivry	-	-	-
S6800	Biercée	-	-	-
S7000	Thuin	466	434	527
S7100	Erpion	1	4	1
S7200	Marbaix	7	9	4
S7600	Thuillies	0	136	22
TOTAL		21.902 m³	24.131 m³	23.278 m³
Consommation rapportée au volume d'eau traitée (millions de m³)		410	410	340

3.6.4. Déchets évacués

DÉCHETS DANGEREUX

Les déchets dangereux issus des activités d'épuration sont composés de déchets d'équipements électriques et électroniques, de tubes lumines-

cents, d'huiles usagées, de solvants de dégraissages, d'emballages et autres chiffons souillés, de piles et batteries, de verrerie de laboratoire, etc.

STEP	2019	2020	2021
	Kg	Kg	Kg
Tous sites confondus	9.065	29.530	16.294
Evacuation rapportée au volume d'eau traité (Million de m ³)	169,09	505,93	240,80

DÉCHETS NON DANGEREUX

Les huiles et graisses issues des systèmes de déshuilages de certains de nos sites sont introduites dans la filière de déshydratation des boues d'épuration. L'impact environnemental de cette pratique est plus faible que le traitement en centre de traitement extérieur à IGRETEC.

Les flottants repris au niveau des décanteurs secondaires des stations d'épuration sont également prétraités dans la même filière.

Les sables issus des systèmes de dessablage de certains de nos sites sont traités dans l'un de nos deux centres de traitement des Produits de Curage des Réseaux d'Assainissement (PCRA).

Les pourcentages de boues valorisées en agriculture sont repris uniquement pour les stations d'épuration équipées d'une unité de déshydratation des boues d'épuration. En effet, les flux sont comptabilisés à partir de ces sites, même s'ils reçoivent des boues d'épuration liquides en provenance d'autres stations d'épuration.

STEP	Refus de dégrillage			Sables de dessablage			Huiles et graisse de déshuilage		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
	t	t	t	t	t	t	m ³	m ³	m ³
S0100 Roselies	38,44	52,74	45,74	44,86	91,8	79,36	13	15	18,2
S0300 Roux	4,72	2,88	2,52	36,62	32,72	17,64	0	4	0
S0500 Montigny-sur-Sambre	74,36	88,38	71,06	40,82	55,2	21,1	10	10	10
S0600 Souvret	0,73	1,08	0,36	¹¹	¹¹	¹¹	0	3	0
S0800 Gosselies	¹²	¹²	¹²	-	-	-	-	-	-
S0900 Gougny	¹²	¹²	¹²	-	-	-	-	-	-
S1400 Martinrou I	¹²	¹²	¹²	-	-	-	-	-	-
S1500 Martinrou II	¹²	¹²	¹²	-	-	-	-	-	-

¹⁰ Les huiles et graisses de ces stations d'épuration sont traitées in situ

¹¹ Les sables de cette station sont dorénavant évacués vers une station plus importante

¹² La production de refus de dégrillage de ces stations est marginale. Ces déchets sont retirés par nos équipes lors de leurs tournées d'inspection et transférés vers une station d'épuration de plus grande taille pour y être collectés et évacués

STEP	Refus de dégrillage			Sables de dessablage			Huiles et graisse de déshuilage		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
	t	t	t	t	t	t	m ³	m ³	m ³
S1600 Courcelles	12	12	12	-	-	-	-	-	-
S1700 Aiseau-Presles II	0,36	1,08	0,72	-	-	-	-	-	-
S1800 Fontaine-l'Evêque	2,9	2,16	2,16	14,6	13,12	6,48	0	0	4
S2000 Loverval	1,09	0,36	0	¹¹	¹¹	¹¹	-	-	-
S2100 Marchienne -au-Pont	19,9	16,14	21,92	204,36	146,26	88,6	9	9	42
S2200 Jumet	7,18	7,26	3,86	19,19	30,94	22,18	37	43	0
S2300 Viesville	3,16	4,28	7,92	9,64	24,3	0	60	52	0
S2400 Fleurus-Centre	3,99	3,24	2,52	10	10	10	0	0	9,4
S2500 Wanfercée-Baulet	3,63	3,24	2,52	8,62	0	8,76	0	0	4,4
S2600 Ham-sur-Heure	2,54	1,08	1,8	0	5,86	0	0	0	9,18
S2700 Nalinnes-Moulin	5,45	2,52	1,08	0	0	0	0	0	2,7
S2900 Fleurjoux	0,73	0,36	0,72	¹¹	¹¹	¹¹	13	19	12,09
S3000 Aéroport II	12	12	12	-	-	-	-	-	-
S5100 Leval-Chaudeville	2,8	1,64	2,46	-	-	-	0	0	0
S5300 Forges	0,4	0	0,625	-	-	-	-	-	-
S5400 Virelles	5,29	5,66	5,9	4,48	4,94	10,84	-	-	-
S5500 Grand-Reng	0	1,76	0	-	-	-	-	-	-
S5600 Solre-sur-Sambre	2,44	1,01	1,29	0	0	0	0	0	0
S5700 Boussu-lez- Walcourt	0,75	0,03	0,09	-	-	-	-	-	-
S5800 Froidchapelle	0,44	0	0,495	-	-	-	-	-	-
S5900 Nord Plate Taille	0	0	0	-	-	-	-	-	-
S6000 Sud Plate Taille	0	0	0	-	-	-	-	-	-
S6200 Lobbes-Bonniers	0	0	0	-	-	-	-	-	-
S6300 Mont-sainte -Geneviève	0	0	0	-	-	-	-	-	-
S6400 Momignies Nord	0	0,14	0,09	-	-	-	-	-	-
S6600 Rance	0,5	0,58	1,355	-	-	-	-	-	-
S6700 Sivry	0,72	0,4	0,395	-	-	-	-	-	-
S6800 Biercée	0	0,61	0	-	-	-	-	-	-
S7000 Thuin	0,73	7,32	1,44	-	-	86,79	0	0	0
S7100 Erpion	0	0	0	-	-	-	-	-	-
S7200 Marbaix	2,54	3,6	2,88	-	-	-	-	-	-
S7600 Thuillies	-	0	0	-	-	-	-	-	-
TOTAL	185,79 t	210,05 t	181,92 t	383,19 t	405,14 t	341,75 t	123 m³	140 m³	98 m³
Evacuation rapportée au volume d'eau traitée (millions de m³)	3,47 t	3,60 t	2,69 t	7,15 t	6,94 t	5,05 t	2,29 m³	2,40 m³	145 m³

¹⁰ Les huiles et graisses de ces stations d'épuration sont traitées in situ

¹¹ Les sables de cette station sont dorénavant évacués vers une station plus importante

¹² La production de refus de dégrillage de ces stations est marginale. Ces déchets sont retirés par nos équipes lors de leurs tournées d'inspection et transférés vers une station d'épuration de plus grande taille pour y être collectés et évacués

STEP		Flottants			Boues d'épuration			Pourcentages de boues valorisées en agriculture		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
		m ³	m ³	m ³	tMS	tMS	tMS	%	%	%
S0100	Roselies	146	230	182	1081,47	1388,38	1493,16	100%	99%	99%
S0300	Roux	31	22	4	342,41	323,44	410,70	95%	99%	99%
S0500	Montignies-sur-Sambre	0	0	0	1743,97	1862,70	2104,23	0%	0%	83%
S0600	Souvret	3	0	0	34,51	31,60	36,15	-	-	-
S0800	Gosselies	41	34	21	-0,16	2,30	2,29	-	-	-
S0900	Gougnies	0	0	0	1,43	2,60	-1,72	-	-	-
S1400	Martinrou I	4,5	0	0	0,12	0,00	0,09	-	-	-
S1500	Martinrou II	0	0	0	1,28	2,20	0,52	-	-	-
S1600	Courcelles	18	0	0	2,73	0,70	0,67	-	-	-
S1700	Aiseau-Presles II	0	0	0	21,63	27,90	27,44	-	-	-
S1800	Fontaine-l'Évêque	0	0	0	62,57	47,10	64,08	0%	0%	0%
S2000	Loverval	8	10	8	25,25	25,60	30,82	-	-	-
S2100	Marchienne-au-Pont	0	0	0	991,38	1084,60	970,11	0%	0%	0%
S2200	Jumet	269	154	137	240,45	222,00	191,89	-	-	-
S2300	Viesville	82	28	5	480,92	826,55	866,32	96%	100%	96%
S2400	Fleurus-Centre	165	103	177	55,36	65,30	65,77	0%	0%	0%
S2500	Wanfercée-Baulet	0	26	0	108,92	111,40	126,61	0%	0%	0%
S2600	Ham-sur-Heure	11	13	13	49,30	56,60	86,04	0%	0%	0%
S2700	Nalines-Moulin	77	32	14	19,89	34,20	19,84	-	-	-
S2900	Fleurjoux	0	0	0	40,09	43,60	47,73	-	-	-
S3000	Aéropôle II	4	0	0	1,72	1,60	1,86	-	-	-
S3100	Heppignies II	36	4	20	0,12	0,70	24,24	-	-	-
S5100	Leval-Chaudeville	8	19	0	49,66	56,60	3,66	-	-	-
S5300	Forges	0	0	0	5,41	2,40	38,98	-	-	-
S5400	Virelles	25	8	0	27,73	27,10	0,00	-	-	-
S5500	Grand-Reng	0	0	57	0,00	0,00	31,37	-	-	-
S5600	Solre-sur-Sambre	89	72	0	103,82	151,20	0,00	-	-	-
S5700	Boussu-lez-Walcourt	0	0	0	0,00	0,00	3,32	-	-	-
S5800	Froidchapelle	0	0	0	2,39	4,80	4,85	-	-	-
S5900	Nord Plate Taille	15	9	0	8,82	5,40	0,00	-	-	-
S6000	Sud Plate Taille	0	0	0	0,00	0,00	3,12	-	-	-
S6300	Mont-sainte-Geneviève	0	0	0	1,44	4,10	2,56	-	-	-
S6400	Momignies Nord	0	0	0	0,00	0,00	0,00	-	-	-
S6600	Rance	0	0	0	3,87	2,70	6,08	-	-	-
S6700	Sivry	0	0	0	6,10	7,00	5,04	-	-	-
S6800	Biercée	0	0	0	2,58	1,50	0,13	-	-	-
S7000	Thuin	0	0	0	66,46	66,70	85,84	0%	0%	0%
S7100	Erpion	0	0	0	0,51	0,60	0,00	-	-	-
S7200	Marbaix	0	0	0	10,48	28,50	25,52	-	-	-
S7600	Thuillies			0			0			0
TOTAL		1033 m³	764 m³	638 m³	5594 tMS	6519 tMS	6779 tMS			
Production rapportée à la charge réellement traitées en DBO ₅		0,003	0,002	0,002						

3.6.5. Biodiversité

L'indicateur imposé, à savoir l'utilisation des terres eu égard de la biodiversité, se rapporte à un aspect environnemental indirect, car l'ensemble des infrastructures sont conçues et réalisées par le bureau d'études d'IGRETEC, non visé par notre enregistrement EMAS. En outre, cet aspect n'a pas été identifié comme significatif dans nos activités. Toutefois, chaque station dispose d'un espace favorable à la biodiversité compris entre 45 et 97% de sa surface totale.

De plus, nous attachons une importance au maintien de la biodiversité dans et aux alentours de nos ouvrages par des mesures telles que :

- Les plans de dératisation qui permettent de maîtriser les populations d'animaux nuisibles ;
- La lutte ponctuelle contre des plantes invasives (principalement la Renouées du Japon et la Berce du Caucase) ;
- L'adoption d'une politique « zéro herbicide » ;
- L'aménagement d'une zone humide alimentée par les eaux épurées de la station d'épuration de Viesville ;
- L'aménagement d'une lagune destinée au développement de la biodiversité et alimentée par les eaux épurées de la station d'épuration de Solre-sur-Sambre (lagune répertoriée par NATAGORA) ;
- L'application du fauchage tardif sur certaines parcelles de certaines stations d'épuration ;
- L'application de l'éco-pâturage sur certaines parcelles de certaines stations d'épuration ;
- La plantation d'arbres fruitiers sur certains sites ;
- L'adoption de techniques de désherbages alternatifs à l'utilisation d'herbicides chimiques et de pratiques de gestion différenciée des espaces verts (fauchage tardif, sursemis, prairie fleurie, graviers enherbés,...) ;
- La réinstallation, avec la participation d'un jeune apiculteur, de 7 ruches à la station de Roselies en octobre 2019. En 2020, 5 ruches ont été installées à la station de Viesville. A l'avenir, le projet pourrait être élargi à d'autres sites ;
- Etc.

Actions favorables à la biodiversité	Nombre de stations concernées			Part des stations visées par EMAS sur lesquelles est appliquée l'action		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Fauchage tardif et Eco pâturages	20	20	22	51%	51%	58%
Eco pâturages	7	7	7	18%	18%	18%



3.6.6. Emissions dans l'air

La production de CO₂ renseignée¹³ ci-dessous correspond à la production des chaudières uniquement.

La respiration biologique des stations d'épuration n'est pas prise en compte.

Les émissions de CO₂ provoquées par l'utilisation de nos véhicules ne sont pas prises en compte.

Enfin, la quantité de CO₂ associée à la production de l'électricité que nous avons consommée n'est pas

renseignée car il s'agit d'un aspect environnemental indirect.

La production de CH₄ est considérée négligeable.

Concernant les paramètres N₂O, HFC, PFC, SO₂, NOx et PM, compte tenu de l'absence de données en la matière pour le moment, nous ne renseignons aucune donnée.

STEP		2019	2020	2021
		t éq CO ₂	t éq CO ₂	t éq CO ₂
S0100	Roselies	46	73 ¹⁴	69 ¹³
S0500	Montignies-sur-Sambre	827	523	242
S2100	Marchienne-au-Pont	216	214	210
S2200	Jumet	19	10	14
S2300	Viesville	67	73	69
S2400	Fleurus-Centre	2	2 ¹³	6 ¹³
S2500	Wanfercée-Baulet	4	3 ¹³	3 ¹³
S2600	Ham-sur-Heure	7	- ¹³	11 ¹³
S7000	Thuin	11	7 ¹³	15 ¹³
TOTAL		1.269 t éq. CO ₂	1.197 t éq. CO ₂	905 t éq. CO ₂

¹³ Selon les facteurs de conversion « combustion » utilisé par la SPGE et disponible sur la GEAO

¹⁴ Sur base des quantités de mazout achetées



4. DÉCLARATION DE VALIDATION

Déclaration de Validation

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **61080445**, VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si les sites figurant dans la déclaration environnementale simplifiée 2022 de l'organisation

IGRETEC portant le numéro d'agrément **BE-RW-000008**

sis à

**Boulevard Mayence 1
6000 Charleroi
Belgique**

et utilisé pour:

Exploitation des stations d'épuration de Fleurjoux, Roselies, Roux, Montignies-sur-Sambre, Souvret, Gosselies, Gougnyes, Aéroport II, Martinrou I et II, Courcelles, Aiseau-Presles II, Fontaine-l'évêque, Loverval, Marchienne-au-Pont, Jumet, Fleurus-Centre, Grand-Reng, Wanfercée-Baulet, Leval-Chaudeville, Forges, Virelles, Solre-sur-Sambre, Boussu-lez-Walcourt, Froidchapelle, Nord Plate Taille, Sud Plate Taille, Mont-sainte-Geneviève, Momignies Nord, Rance, Sivry, Biercée, Erpion, Marbaix, Viesville, Nalannes-Moulin, Thuin, Thuillies, Lobbes-Bonnières et Ham-Sur-Heure ainsi que du siège d'exploitation et du laboratoire situés à Montignies-sur-Sambre.

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026.

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale simplifiée 2022 de l'organisation donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités des sites exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: **11 EA 063c/2**

Date de délivrance: **23 juin 2022**



Pour le vérificateur environnemental:

Eric Louys
Président de la Commission de Certification



Prochaine déclaration environnementale complète : juin 2023

CHAPITRE 3

DÉFINITIONS ET ABRÉVIATIONS



1. DÉFINITIONS

Amélioration continue	Processus récurrent d'enrichissement d'un système de management afin d'obtenir des améliorations de la performance globale en cohérence avec la politique de l'organisme.
Analyse environnementale	Une analyse préalable approfondie des aspects environnementaux, de l'incidence et des résultats en matière d'environnement liés aux activités, produits et services d'une organisation (EMAS)
Aspect environnemental	Un élément des activités, produits ou services d'une organisation qui a ou qui est susceptible d'avoir une incidence sur l'environnement (EMAS)
Audit interne	Une évaluation systématique, documentée, périodique et objective des performances environnementales d'une organisation, du système de management et des procédés destinés à assurer la protection de l'environnement (EMAS)
Démergement	Activité d'évacuation des eaux de surface dans les zones d'affaissements miniers afin de prévenir les inondations
Ecosystème	Ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants et son environnement biologique, géologique, édaphique, hydrologique, climatique, etc. (Wikipédia)
EMAS	Règlement (CE) n°1221/2009 du Parlement et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS)
Environnement	Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations
Equivalent habitant	L'Equivalent-Habitant est une notion théorique, établie sur base d'un grand nombre de mesures, qui exprime la charge polluante d'un effluent (quelle que soit l'origine de la pollution), par habitant et par jour
Impact environnemental	Toute modification de l'environnement, qu'elle soit négative ou positive, entièrement ou partiellement provoquée par les activités, produits ou services d'une organisation (EMAS)
ISO 14001	Norme internationale - Systèmes de management environnemental - Spécifications et lignes directrices pour son utilisation.
Objectif environnemental général	Un but environnemental global, découlant de la politique environnementale, qu'une organisation se fixe et qui, dans la mesure du possible, est quantifié (EMAS)
Objectif environnemental spécifique	Une exigence de résultat détaillée, applicable à une organisation ou à certaines de ses composantes, qui découle des objectifs environnementaux généraux et qui doit être définie et respectée pour atteindre ces objectifs généraux (EMAS)
Organisation	Une compagnie, une société, une firme, une entreprise, une autorité ou une institution établie dans la Communauté ou en dehors de celle-ci, ou une partie ou une combinaison des entités précitées, ayant ou non la personnalité juridique, de droit public ou privé, qui a ses propres fonctions et sa propre administration (EMAS)
Politique environnementale	L'expression formelle par la direction à son plus haut niveau de ses intentions globales et des orientations de l'organisation relatives à sa performance environnementale, y compris le respect de toutes les exigences légales applicables en matière d'environnement, ainsi que l'engagement en faveur d'une amélioration constante des performances environnementales. Cette politique fournit un cadre d'action et prévoit l'établissement d'objectifs et de cibles environnementaux (EMAS)
Système de management environnemental	La partie du système global de management qui comprend la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources nécessaires pour développer, mettre en œuvre, réaliser, analyser et maintenir la politique environnementale, ainsi que pour gérer les aspects environnementaux (EMAS)

2. ABRÉVIATIONS

AGW	Arrêté du Gouvernement Wallon
AR	Arrêté Royal
DBO 5	Demande Biochimique en Oxygène, mesurée après 5 jours d'incubation
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DPC	Département de la Police et des Contrôles
EH	Equivalent Habitant
GMAO	Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur
GTC	Gestion Technique Centralisée
IGRETEC	Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques
ISO	International Organization for Standardization (Organisation Internationale de Normalisation)
MA	Matière Active
MES	Matières En Suspension
MS	Matière Sèche
NATAGORA	Natagora est une association qui a pour but de protéger la nature, plus particulièrement en Wallonie et à Bruxelles. Avec un grand objectif : enrayer la dégradation de la biodiversité et reconstituer un bon état général de la nature, en équilibre avec les activités humaines
NC	Non-conformité
OAA	Organisme d'Assainissement Agréé
PASH	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
PCRA	Produit de Curage des Réseaux d'Assainissement
pH	Le potentiel hydrogène (pH) mesure l'activité chimique des ions hydrogènes (H+) en solution aqueuse
PCB's	Substances chimiques de la famille des polychlorobiphényles
PMC	Bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons
PME	Programme de Management Environnemental
Q	Débit
SBR	Sequencing Batch Reactor : épuration des eaux usées par boues activées et décantation secondaire dans un même bassin
SPGE	Société Publique de Gestion de l'Eau
SPW	Service Public de Wallonie
STEP	Station d'épuration

CHAPITRE 4

COORDONNÉES DES PERSONNES DE CONTACT



IGRETEC - Siège social

Boulevard Mayence 1
6000 CHARLEROI
Tél. : 071/20.28.11

IGRETEC - Siège d'exploitation

Station d'épuration de Montignies-sur-Sambre
Chaussée de Charleroi 401
6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél. : 071/20.01.00

Olivier LIENARD

Directeur Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement – Responsable Management Environnemental

| courriel : olivier.lienard@igretec.com

| Tél. : 071/20.01.00

Baptiste ROBERT

Responsable Management Environnemental Adjoint

| courriel : baptiste.robert@igretec.com

| Tél. : 071/20.27.62

Patricia LION

Responsable Management Qualité

| courriel : patricia.lion@igretec.com

| Tél. : 071/20.28.18

VINÇOTTE sa

Organisme certificateur et vérificateur

| courriel : vincotte.certification@vincotte.com

| Tél. : 02/674.58.36

Autorité compétente – Service Public de Wallonie

DGARNE - Coordination EMAS

| courriel : coordination.emas.dgo3@spw.wallonie.be

| Tél. : 081/33.51.55

DPC – Direction de Charleroi – M. O. FELIX – Directeur

| courriel : charleroi.dpc.dgrne@mrw.wallonie.be

| Tél. : 071/65.47.00

SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau)

| courriel : info@spge.be

| Tél. : 081/25.19.30

CHAPITRE 5

LISTE DES STATIONS D'ÉPURATION EXPLOITÉES ET ENREGISTRÉES EMAS



N° ouvrage	Capacité	Station d'épuration	Adresse	Code postal	Localité	Technique d'épuration	EMAS	Année d'enregistrement
S0100	127.000 EH	Roselies	rue de Farciennes 35	6250	Roselies	Boues activées	OUI	2002
S0300	26.000 EH	Roux	rue du Halage	6044	Roux	Boues activées	OUI	2002
S0500	200.000 EH	Montignies sur-sambre	chaussée de Charleroi 401	6061	Montignies sur-sambre	Boues activées	OUI	2005
S0600	4.000 EH	Souvret	rue de la Source	6182	Souvret	Boues activées	OUI	2002
S0800	650 EH	Gosselies	rue Jonquerelle	6041	Gosselies	Boues activées	OUI	2003
S0900	500 EH	Gougnyes	rue du Culot	6280	Gougnyes	Boues activées	OUI	2003
S1400	200 EH	Martinrou I	rue du Berlaimont	6220	Fleurus	Boues activées	OUI	2004
S1500	200 EH	Martinrou II	rue des Fabriques	6220	Fleurus	Boues activées	OUI	2009
S1600	250 EH	Courcelles	rue du Hainaut	6180	Courcelles	Boues activées	OUI	2009
S1700	2.500 EH	Aiseau-Presles II	rue des Longs Prés	6250	Aiseau-Presles	Boues activées	OUI	2003
S1800	7.000 EH	Fontaine-l'Eveque	rue Jolibois	6140	Fontaine-l'Eveque	Boues activées	OUI	2002
S2000	3.300 EH	Loverval	rue du Courtillonnet	6280	Loverval	Boues activées	OUI	2008
S2100	80.000 EH	Marchienne-au-Pont	rue Georges Tourneur	6030	Marchienne-au-Pont	Boues activées	OUI	2010
S2200	31.500 EH	Jumet	rue de Sous le Bois	6040	Jumet	Boues activées	OUI	2008
S2300	46.000 EH	Viesville	rue de l'Ecluse	6230	Pont-a-Celles	Boues activées	OUI	2013
S2400	7.000 EH	Fleurus-centre	chemin de Mons	6220	Fleurus	Boues activées	OUI	2009
S2500	10.800 EH	Wanfercée-Baulet	rue d'Argenton	6224	Wanfercée-Baulet	Boues activées	OUI	2009
S2600	8.900 EH	Ham-sur-Heure	rue des Chalets	6120	Ham-sur-Heure	Boues activées	OUI	2016
S2700	4.000 EH	Nalannes-Moulin	rue du Moulin	6120	Nalannes-Moulin	Boues activées	OUI	2013
S2900	3.000 EH	Fleurjoux	rue de Fleurjoux	6220	Fleurus	Boues activées	OUI	2019
S3000	250 EH	Aeropole II	avenue J. Mermoz	6041	Gosselies	Boues activées	OUI	2005
S3100	250 EH	Heppignies II	rue du Muturnia	6220	Heppignies	Boues activées	NON	2005 - 2019
S5100	5.000 EH	Leval-Chaudeville	rue H. Leclercq	6500	Leval-Chaudeville	Boues activées/lagunage	OUI	2007
S5200	3.500 EH	Baileux	rue Madeleine	6464	Baileux	Boues activées	NON	Envisagé après réhabilitation
S5300	500 EH	Forges	rue des Templiers 2	6464	Forges	Boues activées	OUI	2006

N° Ouvrage	Capacité	Station d'épuration	Adresse	Code postal	Localité	Technique d'épuration	EMAS	Année d'enregistrement
S5400	5.000 EH	Virelles	rue de la Scierie	6461	Virelles	Boues activées/ lagunage	OUI	2007
S5500	1.700 EH	Grand-Reng	rue du Trou Gilot	6560	Grand-Reng	lagunage	OUI	2007
S5600	9.000 EH	Solre-Sur-Sambre	rue Neuville	6560	Solre-Sur-Sambre	Boues activées	OUI	2005
S5700	1.050 EH	Boussu-Lez-Walcourt	rue Toffaite 1	6440	Froidchapelle	Lagunage	OUI	2007
S5800	500 EH	Froidchapelle	rue du Moulin	6440	Froidchapelle	Boues activées	OUI	2006
S5900	2.000 EH	Nord Plate Taille	rue du Four à Verre	6441	Erpion	Biodisques	OUI	2008
S6000	600 EH	Sud Plate Taille	rue du Milombois	6440	Froidchapelle	Lagunage	OUI	2007
S6200	900 EH	Lobbès-Bonniers	chemin de Hourpes	6540	Lobbès	Boues activées (SBR)	OUI	2022
S6300	500 EH	Mont-Sainte-Genevieve	rue du Village	6540	Mont-Sainte-Genevieve	Boues activées	OUI	2006
S6400	2.750 EH	Momignies Nord	chemin Tillerie	6590	Momignies	Lagunage	OUI	2007
S6500	100 EH	Tris Wairies	rue Try-Wairies	6590	Momignies	Lit bactérien	NON	Non envisagé (STEP à déclasser)
S6600	2.000 EH	Rance	rue de la Was-tenne	6470	Rance	Biodisques	OUI	2008
S6700	500 EH	Sivry	rue Moulard	6470	Sivry	Boues activées	OUI	2006
S6800	650 EH	Biercée	rue du Charniat	6533	Biercée	Boues activées (SBR)	OUI	2005
S7000	12.500 EH	Thuin	chemin de Halage	6530	Thuin	Boues activées	OUI	2014
S7100	250 EH	Erpion	rue Général Galet	6441	Erpion	Biodisque + finition UV	OUI	2010
S7200	2.800 EH	Marbais	chemin de Mar-biseul	6120	Marbais	Boues activées (SBR)	OUI	2008
S7400	1100	Avrigrupp	Rue Fontaine Pépin	6540	Lobbès		NON	Envisagé après réhabilitation
S7600	1800	Thuillies	rue de Beaumont	6530	Thuin	Biodisque	OUI	2022

Liste des permis

Permis des STEP enregistrées EMAS				
STATION	PERMIS	ECHEANCE	CONFORME	
S0100	Roselies	permis d'exploiter	25-01-2031	C
		permis d'environnement	22-12-2028	C
		permis unique	25-01-2031	C
		déclaration de classe 3	13-01-2024	C
S0300	Roux	permis unique (et modifications)	6-07-2025	C
S0500	Montignies-sur-Sambre	permis d'exploiter	8-06-2030	C
		permis d'environnement	8-06-2030	C
S0600	Souvret	permis d'exploiter	28-02-2026	C
		permis d'environnement	28-02-2026	C
S0800	Gosselies	permis unique	26-08-2023	C
S0900	Gougnyes	permis d'environnement	21-05-2023	C
S1400	Martinrou 1	permis unique	9-12-2023	C
S1500	Martinrou 2	permis unique	25-11-2023	C
S1600	Courcelles	permis unique	20-12-2026	C
S1700	Aiseau-Presles 2	permis d'exploiter	7-02-2032	C
		autorisation de déversement	4-08-2023	C
S1800	Fontaine-l'Evêque	permis d'exploiter	8-11-2031	C
		permis d'environnement	8-11-2031	C
		permis d'environnement	6-05-2023	C
S2000	Loverval	permis d'environnement	8-03-2024	C
		déclaration de classe 3	22-09-2030	C
S2100	Marchienne-au-pont	permis d'exploiter	27-05-2024	C
		permis d'environnement	27-05-2024	C
S2200	Jumet	permis unique	15-04-2023	C
		permis d'environnement	13-05-2023	C
S2300	Viesville	permis unique	4-12-2023	C
S2400	Fleurus	permis unique	20-06-2025	C
		déclaration de classe 3	10-01-2024	C
S2500	Wanfercée-Baulet	permis unique	26-07-2024	C
S2600	Ham-sur-Heure	permis unique	27-06-2026	C
S2700	Nalennes	permis unique	28-03-2026	C
S2900	Fleurjoux	permis unique	25-04-2033	C
S3000	Aéropôle 2	permis unique (et modifications)	21-10-2023	C
S5100	Leval-Chaudeville	permis d'exploiter	15-01-2028	C
		permis d'environnement	15-01-2028	C
		déclaration de classe 3	6-08-2024	C
		déclaration de classe 3	6-09-2030	C
S5300	Forges	permis d'exploiter	13-01-2025	C

Liste des permis (suite)

Permis des STEP enregistrées EMAS				
	STATION	PERMIS	ECHEANCE	CONFORME
S5400	Virelles	permis d'exploiter	13-05-2024	C
		permis d'environnement	13-05-2024	C
S5500	Grand Reng	permis d'environnement	7-05-2035	C
S5600	Solre-sur-Sambre	permis d'exploiter	18-10-2031	C
		déclaration de classe 3	6-08-2030	C
		permis d'environnement	18-10-2031	C
S5700	Boussu-Lez-Walcourt	permis d'environnement	3-01-2039	C
S5800	Froidchapelle	permis d'exploiter	30-01-2027	C
S5900	Nord Plate Taille	permis d'exploiter	16-09-2029	C
		rapport de synthèse	16-12-2029	C
S6000	Sud Plate Taille	permis d'exploiter	17-08-2025	C
S6200	Lobbès-Bonnières	Permis unique	07-09-2037	C
S6300	Mont-sainte-Geneviève	permis d'exploiter	19-12-2026	C
S6400	Momignies Nord	permis d'exploiter	2-10-2023	C
		permis d'environnement	2-10-2023	C
S6600	Rance	permis d'environnement	27-11-2033	C
S6700	Sivry	permis d'exploiter	9-12-2024	C
S6800	Biercée	permis d'exploiter	3-06-2024	C
S7000	Thuin	permis unique	4-10-2025	C
S7100	Erpion	permis unique	24-01-2026	C
S7200	Marbaix	permis unique	16-04-2023	C
		déclaration de classe 3	28-07-2030	C
S7600	Thuillies	Permis unique	27-01-2037	C



I G R E T E C

